



EMIRATS ARABES UNIS – QATAR

**« DES PAYS JEUNES AU
CARREFOUR DES MONDES »**

Mémoire collectif de géopolitique de la 12^{ème} promotion du CID

DIVISION A

CID avril 2005

**Rédacteurs : CF Thierry Arnoult, CC Yvan Bonazzi, LCL Jacques
Diacono, CDT (TA) Francisco Espadas, CV Joao de Amorim Litaiff,
CDT Christophe Midan**

Travail d'étude réalisé sous la direction de Monsieur Bardin

EMIRATS ARABES UNIS – QATAR

« DES PAYS JEUNES AU CARREFOUR DES MONDES »

SOMMAIRE

1° PARTIE : DES PAYS JEUNES

11. Situation géographique

12. L'histoire des Etats

2° PARTIE : ENTRE TRADITION ET MODERNITE

21. Institutions et justice

22. Tradition et volonté d'ouverture

23. Une économie moderne ancrée dans la mondialisation

3° PARTIE : UN CARREFOUR GEOPOLITIQUE FONDAMENTAL

31. Politique étrangère et relations internationales

32. Politique de défense – organisation des forces armées

EMIRATS ARABES UNIS – QATAR

« DES PAYS JEUNES AU CARREFOUR DES MONDES »

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Emirats arabes unis, Qatar... Au départ, l'évocation du nom de ces Etats amène son flot d'images « d'Epinal » autour du désert, du pétrole, du gaz, et des richesses phénoménales dégagées par leur commerce. Un observateur plus averti pensera également à Al-Jazeera, la chaîne de télévision qatarienne, auréolée de sa réputation de « CNN » arabe. Force est cependant de constater qu'au-delà de ces quelques clichés, les Emirats arabes unis (EAU) et le Qatar sont des Etats relativement peu connus, alors qu'ils occupent une position centrale dans le monde puisqu'ils sont situés à la frontière entre l'Orient et l'Occident et qu'ils possèdent des ressources énergétiques énormes, qui les classent parmi les pays les plus riches de la planète.

Notre étude, menée selon la méthode d'analyse géopolitique de M. CHAUPRADE, nous a permis de dépasser les quelques images préconçues que nous avons au commencement de nos travaux. Elle nous a ainsi permis de comprendre combien est originale l'évolution de ces Etats, créés dans le 3^{ème} tiers du XX^{ème} siècle à partir de tribus nomades traditionnelles, qui ont profité de la manne financière formidable générée par les hydrocarbures pour entrer directement dans la modernité et faire face aux problématiques liées à la mondialisation.

Le présent travail de recherche se veut le plus complet possible, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. Il s'articule autour de trois axes majeurs : une étude initiale des facteurs géographiques et historiques permettant de mieux saisir la base sur laquelle ces Etats ont pu se développer ; une analyse des facteurs internes, touchant à l'organisation économique, politique et sociétale, montrant à quel point ces jeunes Etats sont tiraillés entre tradition et modernité ; enfin une étude des enjeux géopolitiques plus globaux liés à cette position privilégiée au « carrefour des mondes », au travers d'analyses relatives aux politiques étrangères et de défense.

1° PARTIE : DES PAYS JEUNES

Partant de tribus traditionnellement autonomes évoluant dans un milieu désertique hostile, influencés au cours de leur histoire à la fois par l'islam et la culture occidentale, les EAU et le Qatar sont devenus grâce à leurs richesses énergétiques, en quelques décennies, des Etats modernes, arrivant aujourd'hui à peser sur les enjeux mondiaux.

11. Situation géographique

Cette partie de l'étude concerne aussi bien les aspects liés à la géographie physique de ces Etats que ceux liés à leurs populations.

111. Géographie physique

Bien que les EAU et le Qatar soient séparés par des milliers de kilomètres de désert des centres traditionnels du Moyen-Orient, ils appartiennent à cette entité géographique. L'expression même de « Moyen-Orient » reflète d'ailleurs un regard porté depuis l'Europe occidentale. Une grande partie de l'importance prise par cette zone au cours des siècles derniers tient à sa situation « au milieu », à mi-chemin entre l'Europe et ses intérêts en Inde et en Extrême-Orient, la région étant donc perçue comme un point de passage stratégique, sinon obligé. Cette situation s'est maintenue jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

Comme les éléments de l'équilibre mondial s'écartaient, à partir des années 60, d'un contexte essentiellement européen, les océans Pacifique et Indien prirent de l'importance. Pour des raisons stratégiques, les régions situées à l'extrême est du Moyen-Orient ont suscité un intérêt croissant à l'échelle mondiale. L'augmentation de la demande de pétrole a conféré aux pays producteurs du Golfe une puissance économique et un poids politique plus grands au sein du Moyen-Orient et dans le reste du monde. Un tiers de la consommation mondiale de pétrole transitait par le détroit d'Ormuz en 1978, avant que la production pétrolière de l'Iran ne se trouve réduite du fait des changements politiques intervenus dans ce pays.

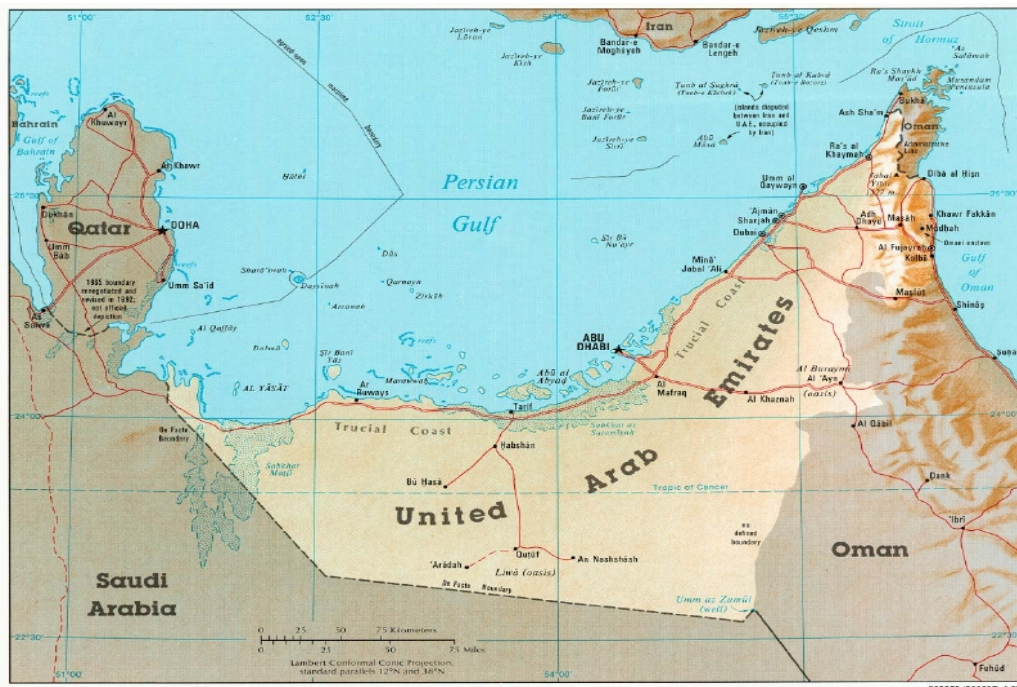
1111. Les Emirats arabes unis



Les Emirats arabes unis sont une fédération de 7 émirats qui se situent le long de la pointe sud-est de la péninsule arabique entre les latitudes 22,5° et 26° N et entre les longitudes 51° et 56,25° E.

Le pays est bordé au sud et à l'ouest par l'Arabie Saoudite, à l'est et au sud-est par le sultanat d'Oman et au nord par le golfe arabo-persique. Un différend entre les EAU et l'Arabie Saoudite persiste quant à la délimitation précise de la frontière séparant ces deux Etats.

Relief



Le désert

Bien que les quatre cinquièmes de leurs terres soient occupées par un désert aride, les EAU offrent des paysages contrastés. Au nord et à l'ouest s'étendent de vastes plaines côtières salines (sabkhas). D'autres sabkhas isolées, entourées d'un désert de dunes et de graviers, existent à l'intérieur du pays. Le désert de sable domine cependant derrière la sabkha côtière. A 100 kilomètres de la côte, il n'est pas rare de rencontrer d'imposantes dunes de 200 mètres de haut. Celles-ci font partie du « Quart vide » ou Rub al-Khali, immense désert qui s'étend au-delà de la frontière sud des EAU.

La montagne

Le principal massif montagneux des EAU est constitué par la chaîne déchiquetée des monts Hajar. Cette chaîne s'étend au nord-est et marque une rupture avec le relief désertique rencontré par ailleurs. Les versants rocheux culminent à 1 300 mètres sur le territoire des EAU et descendent en pente abrupte vers la côte sur le golfe d'Oman où une petite plaine de gravier alluvial sépare les montagnes escarpées de l'océan. Au nord-est, une plaine fertile s'intercale aussi entre les montagnes et la côte aux alentours de Ras al-Khaimah.

La mer

Les Emirats arabes unis possèdent plus de 600 kilomètres de côte, l'ancienne « côte des Pirates ». De petits îlots sableux, des récifs de corail, des massifs de salicorne, des plantations de palétuviers, des Khors (îlots à marée), ainsi que de longues plages de sable abondent aux EAU le long de la côte du golfe arabo-persique où les eaux sont peu profondes. On note des fonds, pour la majeure partie, inférieurs à 10 mètres, une profondeur moyenne d'environ 31 mètres et une faible amplitude de la marée (de l'ordre de 0,5 à 1,5 mètres environ). Dans le golfe, la température de l'eau dépasse 33° C en été et elle chute en hiver entre 16° C, au nord, et 22° C au sud.

Le golfe d'Oman et la mer d'Arabie constituent des masses d'eau beaucoup plus profondes. Dans ces mers, les remontées d'eaux océaniques riches en éléments nutritifs ainsi que l'abondance du plancton permettent le maintien de quelques pêcheries importantes.

Climat

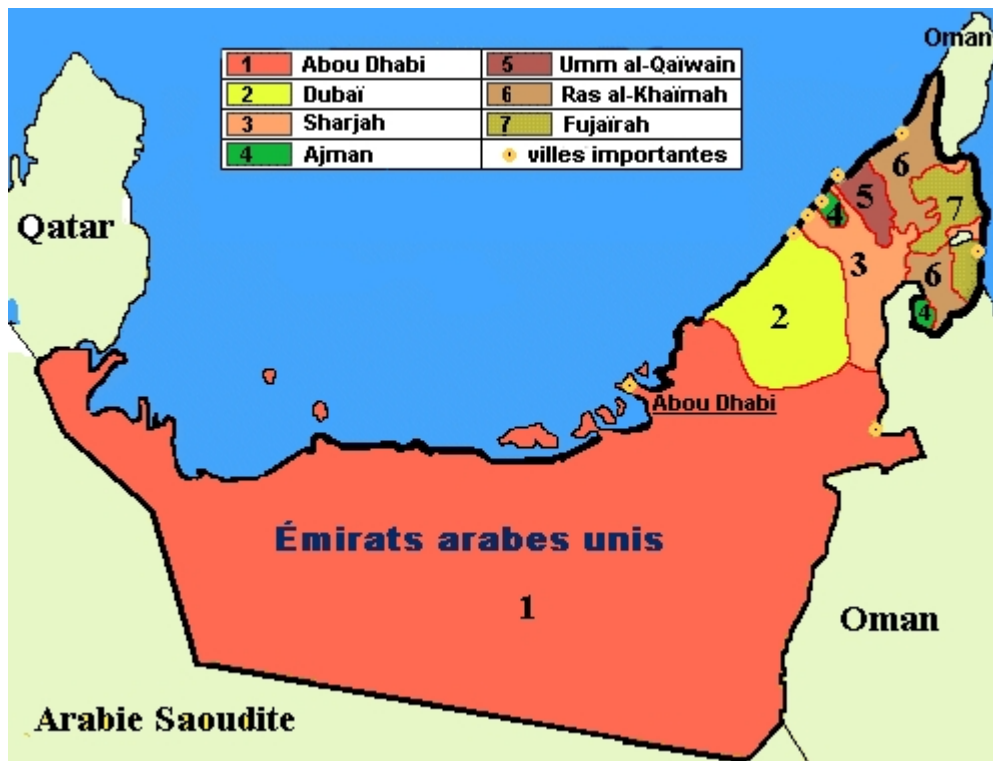
A cheval sur le tropique du Cancer, les EAU ont un climat doux et ensoleillé en hiver, chaud et humide en été. En hiver, les températures diurnes sont très agréables avec une moyenne de 26° C, mais les nuits sont fraîches sur la côte (entre 12 et 15° C) et un peu froides au plus profond des déserts et en altitude (5° C). Les températures diurnes estivales se situent autour de 45° C (39° C de moyenne en juin), mais elles peuvent être beaucoup plus élevées à l'intérieur des terres. Le taux d'humidité dans les régions côtières dépasse 90% en été et en automne.

Les pluies sont intermittentes et peu abondantes. Il pleut pendant les mois d'hiver, surtout en février et mars, parfois plus tôt. La pluviométrie moyenne par an est de 120 millimètres à Abou Dhabi. Certaines années sont entièrement sèches et ce n'est que grâce à la formation de rosée que la végétation et la faune arrivent à survivre. Dans les régions montagneuses, les précipitations peuvent atteindre 350 millimètres lors d'une année humide, mais seulement 30 millimètres en année sèche.

Les sept émirats

Les 7 émirats couvrent une superficie totale d'environ 83 600 km². Ces émirats sont les suivants : Abou Dhabi., Dubaï, Sharjah., Ajman, Umm al-Qaiwan, Fujairah et Ras al-Khaimah. Leurs territoires se répartissent selon la carte suivante.

Les sept émirats



ABOU DHABI

L'émirat d'Abou Dhabi occupe plus de 86% de la superficie continentale des EAU (67 340 km²). La ville d'Abou Dhabi, capitale de l'émirat et de la fédération, se situe sur une île de 8 kilomètres de large et 14,5 kilomètres de long, qui est reliée au continent par deux ponts, celui de Maqta et celui de Mussafah.

Le Président de la fédération réside dans la ville d'Abou Dhabi, ainsi que les bureaux du gouvernement fédéral, le Conseil national fédéral (parlement) et les ambassades. L'émirat produit plus de 85% du pétrole total extrait des EAU. La ville est également le siège de grandes sociétés pétrolières ainsi que d'un important centre d'affaires, industriel et commercial.

Les autres villes importantes de l'émirat sont Al Ain, capitale de la région Est et Medina Zayed (ville de Zayed), capitale de la région Ouest, où se trouvent les principaux champs pétrolifères côtiers et la plus grande raffinerie du pays (Ruweis).

L'émirat d'Abou Dhabi comprend en outre un certain nombre d'îles importantes, dont Das, Mubarraz et Zirku, à proximité desquelles sont situés de grands champs pétrolifères ou gaziers offshores. Plus près des terres se trouvent de nombreuses îles comme Dalma, Sir Bani Yas, Marawah, Abu al-Abyadh et Saadiyat, vivant autrefois de la pêche des perles.

DUBAÏ

L'émirat de Dubaï s'étend le long de la côte du golfe arabo-persique sur environ 72 kilomètres. Dubaï occupe une superficie totale d'environ 3 885 km², soit 5% de la surface continentale des EAU.

La ville de Dubaï est construite en bordure d'une étroite crique sinueuse de 10 kilomètres de long, qui sépare la partie sud de Bur Dubaï, le cœur traditionnel de la ville, de la zone nord de Deira, vaste centre commercial qui offre une large éventail de magasins, de souks et d'hôtels.

Djebel Ali, qui abrite un gigantesque port artificiel et la plus grande zone commerciale franche du golfe arabo-persique, se trouve à 30 kilomètres environ de la ville. Enfin, Hatta, attrayante localité touristique de montagne, se situe à l'intérieur des terres. Le reste de l'émirat est pratiquement vide.

SHARJAH

L'émirat de Sharjah occupe une superficie de 2 590 km², soit 3,3 % de la surface continentale des EAU. Il se distingue comme étant le seul émirat à disposer de terres sur les deux côtes. Bien que la ville principale soit située sur la côte du golfe arabo-persique entre Dubaï et Ras al Khaimah, des enclaves (Kalba, Khor Fakkan et Dibba al-Husn) se trouvent sur la côte du golfe d'Oman, de l'autre côté des Monts Hajar (voir carte précédente).

L'île de Sir Abu Nu'air, située dans le golfe arabo-persique, fait partie de Sharjah. Celle d'Abu Musa, occupée militairement par l'Iran depuis 1971, est également revendiquée par cet émirat. Sharjah englobe enfin d'importantes oasis, la plus célèbre étant la zone agricole de Dhaid dans l'arrière-pays.

AJMAN

L'émirat d'Ajman, situé juste au nord-est de la ville de Sharjah, bénéficie d'une magnifique frange littorale de 16 kilomètres, bordée d'une plage de sable. Cet émirat n'a qu'une superficie d'environ 259 km², soit 0,3 % de la surface continentale des EAU.

La capitale de l'émirat est la ville d'Ajman. Il possède deux enclaves à l'intérieur des terres : Masfut et Manama. La pêche et la construction de boutres constituent encore aujourd'hui les principales activités économiques de l'émirat.

UMM AL-QAIWAN

Cet émirat est situé sur la côte du golfe arabo-persique, entre Sharjah au sud-ouest et Ras al-Khaimah au nord-est. Il possède 24 km de côtes et une superficie totale d'environ 777 km², soit 1 % de la surface totale des EAU.

La ville d'Umm al-Qaiwan, capitale de l'émirat, est construite sur une étroite péninsule encerclant une large crique de 1 km de large sur 5 de long. Falaj al-Mu'alla, belle oasis naturelle, se trouve à 50 kilomètres au sud-est de la ville d'Umm al-Qaiwan.

RAS AL KHAIMAH

Ras al Khaimah, émirat le plus septentrional de la côte occidentale des EAU, est bordé sur environ 64 kilomètres par le golfe arabo-persique. L'émirat occupe une superficie de 1 680 km², soit 2,2 % de la surface continentale des EAU. Il possède aussi quelques îles, en particulier la Grande Tomb et la Petite Tomb, occupées par l'Iran depuis 1971. Emirats le plus agricole de la Fédération, il est également l'un des plus peuplés et fournit les gros bataillons des personnels de l'armée et de l'administration.

FUJAÏRAH

Cet émirat, doté de 90 kilomètres de côtes, est le seul à être entièrement situé en bordure du golfe d'Oman bien qu'il compte des zones isolées à l'ouest des monts Hajar. L'émirat a une superficie de 1 165 km², soit 1,5 % de l'ensemble des EAU.

L'agriculture et la pêche, les deux pivots traditionnels de l'économie, y jouent encore un rôle important. La situation stratégique de la capitale, Fujaïrah, à la sortie du détroit d'Ormuz, porte ouverte sur les grandes voies maritimes internationales, a contribué à en faire l'un des plus grands ports d'avitaillement au monde.

1112. Le Qatar

Le Qatar est une péninsule située sur la côte ouest du golfe arabo-persique, qui se situe dans les coordonnées géographiques 25°30' N et 51°15' E. Il s'étend sur 160 kilomètres en direction du nord. Dans sa plus grande largeur, le Qatar s'étire sur 80 kilomètres. Sa superficie est de 11 521 km² (îles comprises) soit un peu plus que la Corse. Le Qatar est limité au sud par l'Arabie Saoudite le long d'une frontière de 60 kilomètres. Sa capitale, Doha, se trouve à 6 156 kilomètres de Paris.



Relief

Le Qatar est une péninsule crayeuse, une vaste plaine sablonneuse et désertique qui serait uniformément plate sans la présence d'imposantes dunes de sable au sud autour de la mer intérieure, appelée Khor Al Oueid, de formations rocheuses sur la côte ouest (les monts Dukhan) et de falaises peu élevées au nord-est (falaises de Fuwairat). Ces reliefs n'excèdent cependant pas les 100 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au nord et au centre, plusieurs dépressions sont également à signaler.

Avec ses 560 kilomètres de littoral, le Qatar jouit de belles et vastes plages. Toutes ne sont cependant pas de sable fin. Criques et bras de mer abondent entre les marécages et les dunes.

Végétation et faune

La végétation du Qatar est typique d'un climat désertique : maigre, éparse, constituée de quelques broussailles épineuses et de rares arbres appartenant à un nombre d'espèces réduit (surtout des palmiers...). Les pluies d'hiver et de printemps viennent chaque année « reverdir » le désert, mais seulement pendant quelques semaines. L'implantation récente de fermes d'Etat expérimentales et d'établissements privés pilotes a fait surgir de nouveaux espaces verts dans le désert. Parallèlement, une politique d'arrosage et de plantation assidue a permis de rendre la capitale plus verte.

La faune que l'on peut trouver au Qatar est aussi typique d'un pays aride. Elle offre cependant davantage de variété que la flore : outre les dromadaires, les rats, les scorpions, les reptiles et autres bêtes familières du désert, on peut admirer des oryx ainsi que des gazelles réimplantées récemment avec succès. En ville, chiens et chats, pigeons et autres animaux communs aux cités côtoient de nombreuses espèces d'oiseaux, de la perruche au faucon (dressé, bien sûr).

Climat

Le climat du Qatar est de type désertique. Les étés sont longs (de juin à septembre), chauds (jusqu'à 48° C) et humides (le taux d'humidité dépasse les 85%). En revanche, les hivers sont doux (entre 10° et 20° C). Le printemps et l'automne restent les saisons les plus agréables, idéales pour la baignade.

112. Géographie humaine

1121. Sociétés tribales ancestrales

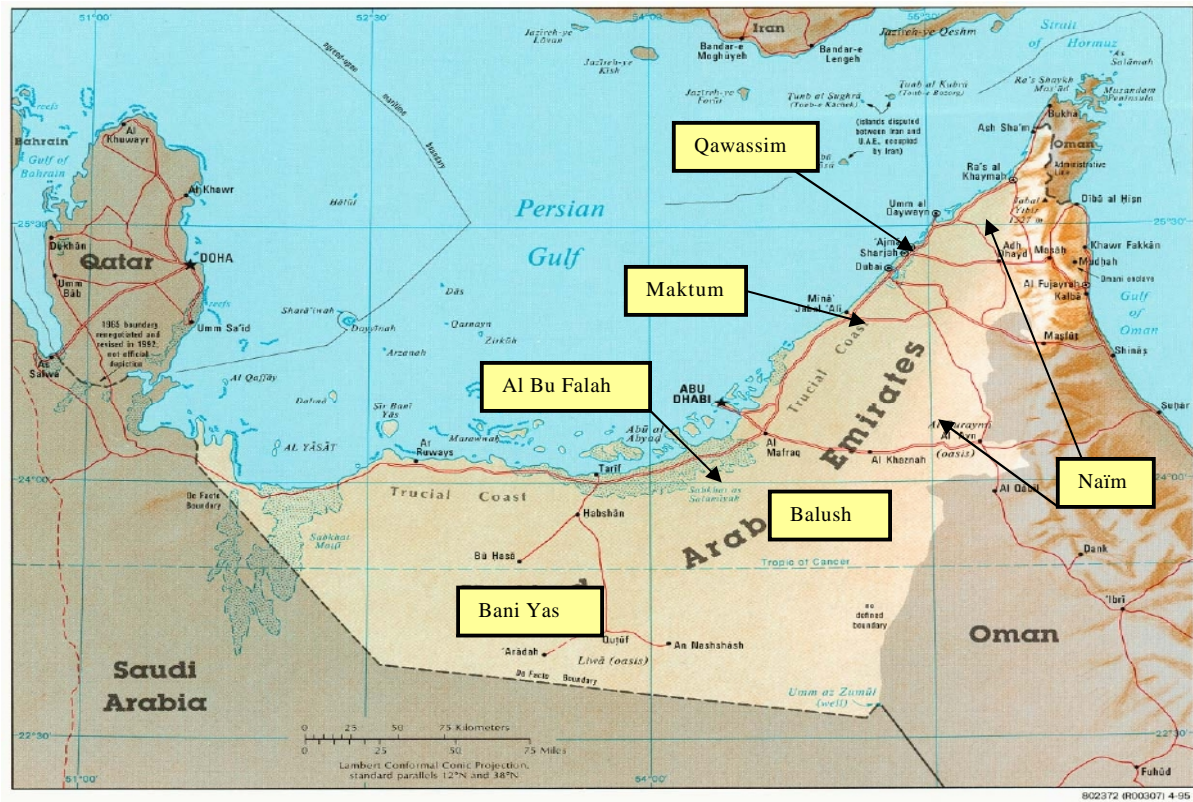
Le peuplement de l'Arabie orientale

Les premières traces certaines de la présence d'une population structurée dans la région remontent au 3^{ème} millénaire avant notre ère. Au cours de l'histoire, l'Arabie orientale est parcourue par plusieurs mouvements migratoires depuis le nord et/ou l'ouest de la péninsule. Ainsi, la population est essentiellement de souche arabe. La domination perse, d'abord entre 700 et 500 avant J.C, puis entre les 3^{ème} et 7^{ème} siècles après J.C., n'a que peu d'impact sur la région et ses habitants, les Perses se contentant d'une présence sur les côtes. Il en est de même, plus récemment, des dominations portugaise et britannique.

Le principal flux de migrations des tribus arabes s'échelonne entre les 2^{ème} et 6^{ème} siècles de notre ère. Il s'agit essentiellement de tribus issues du sous-groupe des Azdites (appelé également Qahtani). Par la suite, durant trois ou quatre siècles, des tribus adnani (ou nizari) s'installent dans la région, en provenance du nord. Ce sous-groupe constitue la deuxième branche de la généalogie des Arabes. Il semble avoir été plus toléré qu'accepté. Enfin, des migrations secondaires et une dispersion des tribus achèvent de modeler le peuplement de la région. La cohérence de l'ensemble se lézarde quelque peu, mais les liens du sang, qui ont soudé les diverses composantes des tribus originales pendant des générations, tout au long de l'errance à travers la péninsule, restent forts.

Les principales tribus

Emirats arabes unis



Les tribus d'Abou Dhabi et leurs alliés

Les Bani Yas constituent le principal groupe de population des EAU. Ils ne se réclament pas d'un ancêtre commun, mais forment une confédération de tribus soudées par l'histoire plutôt que par le sang. Ces tribus sont constituées de clans nomades et de clans vivant des ressources de la mer qui ont su préserver leurs liens, souvent par des mariages. Elles sont très bien structurées et ont su demeurer presque toujours sous l'autorité d'une même famille. Si leur fief est à l'origine l'oasis de Liwa, le centre de gravité des Bani Yas se déplace vers la côte au 18^{ème} siècle, après la découverte, en 1761, d'eau sur l'île d'Abou Dhabi, qui devient vite leur capitale. Leur influence s'étend ensuite vers l'est tout au long du XIX^{ème} siècle au détriment d'autres tribus. Les Bani Yas sont très présents à Abou Dhabi, mais également dans l'émirat de Dubaï. Les Al Bu Falah (à Abou Dhabi) et les Maktum (Dubaï) en sont les deux principaux clans et leurs chefs respectifs sont les émir de ces deux cités. Ce sont les Bani Yas qui ont créé le cadre de l'Etat moderne.

D'autres tribus sont alliées aux Bani Yas. Il s'agit essentiellement des Manasir, nomades très dispersés et guerriers, et des Dhawahir, traditionnellement cultivateurs et dont beaucoup occupent des postes importants au niveau local (émirat d'Abou Dhabi) ou fédéral.

Les tribus des marches de la côte de la Trêve

Les Naïm sont la plus importante de ces tribus. Ils sont présents sur la côte, à l'intérieur et à Oman. Longtemps wahhabites, ils aident ensuite les Al Bu Falah à chasser les autres tribus

wahhabites de l'oasis de Buraïmi. Faisant allégeance à de nombreux chefs, tels que le sultan de Mascate, mais également à l'Arabie Saoudite en 1952 pour tirer profit de l'exploitation du pétrole, ils sont l'illustration du degré d'indépendance longtemps conservé par les tribus de l'intérieur.

Les Balush constituent un groupe important de la population sédentarisée entre la côte et le sultanat d'Oman. Ce nom vient des Ballouches du Baloutchistan, sunnites d'Iran, du Pakistan et d'Afghanistan, qui continuent de nos jours à immigrer en masse dans le pays. Ils sont alliés des Bani Yas, ce qui ne les empêche pas, dans les années 50, de tenter de marchander leur allégeance pour tirer profit du pétrole.

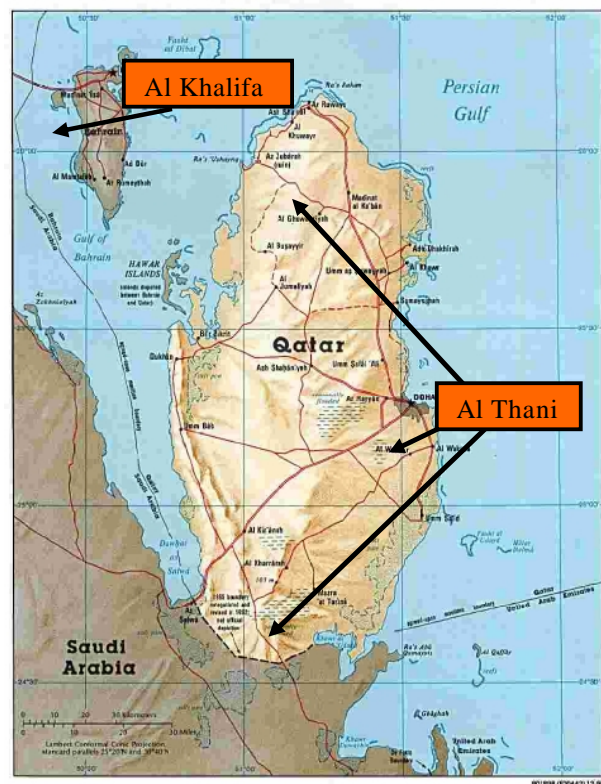
Les Bani Qitab et les Bani Kaab jouent un grand rôle sur la scène politique. L'épouse de feu Cheikh Zayed, émir d'Abou Dhabi et Président fondateur des EAU, fait parti du clan Bani Qitab.

L'empire multilatéral qassimi (ou qawassim)

Il s'agit d'un clan qui réussit à imposer son autorité à un grand nombre de tribus diversifiées, dont des groupes de marins et de pirates. Si le légendaire Simbad le marin avait réellement existé, il aurait été un Qassimi. Présents dans l'est des EAU, leur influence est stoppée, d'une part par les Britanniques qui détruisent leur flotte en 1819, et d'autre part par les Bani Yas qui s'emparent de l'oasis de Buraïmi. Cet affaiblissement entraîne l'éclatement de l'empire et l'indépendance de petits émirats tels que Ras al-Khaimah ou Fujairah, aujourd'hui membre des EAU.

Qatar

Si les premières traces humaines au Qatar sont très anciennes, des conflits impliquant tous les acteurs locaux dont l'Iran et Oman, un climat trop difficile et une absence caractérisée de ressources ont longtemps freiné le développement durable de sociétés structurées sur ce territoire. La péninsule est avant tout parcourue par des tribus nomades venant des régions saoudiennes du Nadj et d'Al Hasa, qui s'installent provisoirement près des rares points d'eau ou en bord de mer pour pêcher et cultiver les perles. Jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, les principaux villages se trouvent sur la côte est et la population est composée d'Arabes et d'un grand nombre d'esclaves. Vers 1760, les clans Al Khalifa et Al Jalahima de la tribu koweïtienne des Bani Utub s'implantent au Qatar. Malgré la rivalité entre ces deux clans, le commerce avec le Koweït se développe, notamment celui des perles. En 1783, les Al Khalifa s'emparent de Bahreïn et s'y installent massivement, la région étant beaucoup plus accueillante. Dès lors, ils laissent plus ou moins le champ libre au Qatar aux Al Jalahima, même si le Qatar reste théoriquement sous



domination de Bahreïn. Les Al Jalahima demeurant avant tout des pirates, les conflits reprennent et la péninsule décline à nouveau.

La domination britannique, marquée par le traité de 1820, amène une paix relative dans la région. Cependant, en 1867, les forces de Bahreïn s'emparent de Doha et pillent la ville. L'intervention britannique rétablit le calme et le traité signé en 1868 reconnaît implicitement l'indépendance du Qatar par rapport à son voisin. La péninsule est alors dominée par les Al Thani, une famille bédouine Al Jalahima, originaire du Nadj et qui s'est reconvertie dans la culture des perles et des palmiers, la pêche et le commerce. Les Al Thani se sont maintenus au pouvoir jusqu'à nos jours, malgré la domination turque, d'ailleurs brève, puis britannique plus prolongée, et les conflits, notamment territoriaux, avec les Al Khalifa de Bahreïn.

L'organisation tribale

Le climat et la topographie de l'Arabie ont toujours protégé celle-ci et ont garanti son indépendance politique et sociale. La société arabe est modelée par le combat pour s'adapter à un environnement hostile, avec l'aide de la foi. Ces traits sont trop spécifiques pour être balayés ou même altérés par des influences étrangères.

La société est très clairement structurée et les règles de vie sont méticuleusement définies dans leurs moindres détails. La tribu est le fondement de la société. Ainsi, le rang d'un individu et de toute sa famille dépend d'abord de la pureté de ses origines tribales. Le rang d'un homme riche, mais d'origine tribale incertaine, est fonction des alliances matrimoniales qu'il réussit à conclure pour sa famille. Le droit de propriété, réservé aux nationaux et aux ressortissants de certains Etats du golfe, est du ressort des Etats et, en ce qui concerne les EAU, de chaque émirat. Il est lié aux structures tribales traditionnelles plutôt qu'aux richesses.

Avant le développement des moyens de communication, il était très difficile d'administrer un émirat étendu comme, par exemple, celui d'Abou Dhabi. Aussi, l'émir nommait-il un représentant local, le wali (étymologiquement c'est un proche, mais au sens moderne c'est le représentant), pour administrer en son nom une région, une oasis ou un village. La présence d'un wali signifiait que l'autorité de l'émir était au moins reconnue de jure par la population d'une contrée éloignée, ainsi que par les cheikh voisins. Le plus souvent, le wali était un frère ou un fils de l'émir, du moins pour les territoires les plus importants. Bien sur, le risque que le wali se proclame émir ne pouvait pas être exclu.

La société repose donc sur la tribu, mais aussi sur les clans, les villages et les familles. Chaque hameau, village ou quartier a son propre chef, le cheikh. Celui-ci constitue un relais entre les chefs des familles importantes et le wali ou l'émir lui-même, ce qui assure une forme de démocratie embryonnaire. La loyauté envers le cheikh local, fonction non héréditaire, est souvent supérieure à celle ressentie envers le wali ou l'émir. En fait, il est très rare qu'il soit fait appel à une autorité supérieure à celle du chef de village pour trancher un litige familial, d'ordre économique, religieux ou moral. Celui-ci est réglé par la famille, le clan ou la tribu et il est donc rarement fait appel à l'autorité politique de l'émir. Cette organisation traditionnelle est encore en partie d'actualité dans les deux Etats, et constitue, au moins pour les EAU du fait d'une très large décentralisation, un frein au développement politique, pour ceux qui souhaitent plus de centralisation et d'efficacité des organes politiques.

L'émir reçoit des impôts mais verse aussi des subsides à certaines tribus pour les fidéliser. Il est intéressant de noter qu'aux EAU, les Bani Yas ont toujours refusé de revendiquer la possession exclusive de leur dar (territoire), de leurs puits ou bancs de perles, ce qui leur a permis de développer de solides alliances avec d'autres tribus qui sont devenues leurs sujets, puis des citoyens du nouvel Etat.

1122. Démographie : la problématique des sources

Il est presque impossible de disposer de chiffres fiables sur la population de ces Etats et ce pour deux raisons. La première est qu'il n'y a plus eu de recensement depuis une dizaine d'années. La deuxième est que les chiffres gouvernementaux ne traduisent sans doute pas la réalité. Selon les estimations officielles, les EAU sont censés compter 4 millions d'habitants et le Qatar 743 000. Mais ces chiffres sont contredits (minimisés) par les estimations d'origine indépendante et ne donnent aucune information sur la répartition géographique, ethnique et nationale des habitants, éléments considérés comme trop sensibles du fait de leurs retombées stratégiques. En effet, non seulement ces deux Etats sont entourés de voisins menaçants dont les visées sur la région perdurent, l'Arabie Saoudite et l'Iran, mais aussi le nombre des immigrés peut faire peser une menace sur leur cohésion interne ainsi que sur le pouvoir des nationaux. Dès lors, annoncer un chiffre total d'habitants élevé permet de rendre les effectifs officiels des forces armées plus crédibles, et contribue ainsi à dissuader un éventuel ennemi.

Pour obtenir des données plus fiables, il est nécessaire de faire appel aux chiffres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Mais il ne s'agit que d'estimations, elles-mêmes contredites par de nombreuses autres études d'organismes publics ou privés. Le tableau qui suit doit donc être considéré avec la plus extrême prudence et n'est donné qu'à titre indicatif¹.

	Emirats arabes unis	Qatar
Population	Entre 3 et 4 millions	Entre 600 000 et 750 000
Nombre d'étrangers	Environ 80%	Plus de 50%
Hommes	De 1,75 à 2,75 millions	Environ 400 000
Femmes	Environ 1 250 000	Environ 219 000
Pyramide des âges (nationaux seulement désormais noté NS)	0-14 ans : 25,9 % 15-64 ans : 70,9 % 65 ans et plus : 3,2 %	0-14 ans : 24,2 % 15-64 ans : 72,7 % 65 ans et plus : 3,1 %
Age moyen (NS)	27,7 ans (H : 35,7 ; F : 22,4)	31,4 ans (H : 36,7 ; F : 22)
Taux d'accroissement (NS)	14,5 pour mille	11,1 pour mille
Taux de natalité (NS)	18,65 pour mille	15,6 pour mille
Taux de mortalité (NS)	4,15 pour mille	4,5 pour mille
Nombre d'enfants par femme (NS)	3,02	2,95
Espérance de vie (NS)	75 ans (H : 72,5 ; F : 77,6)	73,4 ans (H : 70,9 ; F : 76)
Taux d'alphabétisation (NS)	77,9 %	82,5 %
Taux d'urbanisation (NS)	87%	83%
Groupes ethniques	Emiriens : 19 % Arabes et Iraniens : 23 % Sous continent indien : 50 % Autres : 8 %	Qatariens : 40 % Autres Arabes : 14 % Sous-continent indien : 36 % Iraniens : 10 %
Religions	Musulmans : 96 % Autres : 4 %	Musulmans : 95 % Autres : 5 %
Langues	Arabe, Perse, Anglais, Hindi, Urdu	Arabe, Anglais

Dans tous les cas et au-delà des chiffres, on retiendra que les indigènes sont très fortement minoritaires dans leur propre pays.

¹ Sources ONU et BBC (site Internet).

1123. Le problème des immigrés : des sociétés menacées ?

Depuis le départ des Britanniques, l'indépendance du Qatar et la création des EAU en 1971, le nombre d'habitants de ces pays a globalement été multiplié par dix, pour atteindre aujourd'hui plus de 3 millions d'habitants aux EAU et plus de 600 000 au Qatar, dont une large majorité d'hommes. Ce formidable accroissement n'est dû qu'en partie à un taux de natalité élevé, qui a d'ailleurs tendance à décroître comme dans toutes les sociétés dont le niveau de vie est élevé. Cette explosion démographique résulte donc essentiellement de l'immigration à très grande échelle, à tel point que les nationaux sont devenus largement minoritaires dans chacun de ces deux pays. Cette immigration est surtout originaire d'autres pays arabes et d'Asie. Beaucoup de ces immigrants ne souhaitent ou ne peuvent pas s'installer définitivement dans le pays. Ils viennent dans l'espoir de gagner de l'argent avant de rejoindre leur famille, d'où le nombre anormalement élevé d'hommes, le regroupement familial étant généralement proscrit, tout comme il est strictement interdit de se faire accompagner de son conjoint en dessous d'un certain niveau de salaire.

Dans les années 60, la main d'œuvre non qualifiée et la plupart des travailleurs qualifiés, venaient essentiellement du sous-continent indien. Aujourd'hui, l'immigration est plus diversifiée.

Tous les secteurs d'activité sont concernés. Des expatriés arabes sont employés dans l'administration, la justice, l'enseignement, la santé et bien d'autres professions, y compris au sein des armées. Au Qatar, il semble que les étrangers représentent plus de la moitié des soldats. Dans l'industrie des services, la main d'œuvre originaire d'Asie du Sud-est est dominante. Les Européens et les Américains travaillent quant à eux dans des domaines spécialisés.

Au fil des ans, de nombreuses lois nationales, fédérales ou locales ont eu pour but de canaliser le flux et le reflux de ces immigrés, de protéger leurs droits, mais aussi de les empêcher d'obtenir des privilèges que seule la nationalité peut conférer, comme l'accession à la propriété, réservée aux nationaux et aux ressortissants de certains pays du Golfe : les sociétés des EAU et du Qatar sont donc inégalitaires, même si elles sont assez libérales pour permettre à chacun de vivre selon ses traditions et ses croyances tant qu'il n'enfreint pas les lois.

Ces deux sociétés sont totalement dépendantes des immigrés. Les Emiriens et Qatariens ont généralement conscience que leur autorité n'est souvent fonction que du titre qui leur est attribué par l'organisation tribale traditionnelle et non de leurs compétences. Aussi, même si aucune des communautés n'est assez puissante pour s'opposer aux autres, et si la diversité des nationalités modère l'impact culturel, linguistique, religieux et politique de chacun des groupes pris isolément, les autorités ont-elles décidé de développer les élites locales et de mettre en avant la main d'œuvre nationale pour réduire cette périlleuse dépendance.

Cela s'est notamment traduit par un développement de l'enseignement supérieur, même si les nationaux n'y représentent encore environ que 20% des promotions. Les autres étudiants sont essentiellement issus de la communauté indienne et pakistanaise, mais également des autres pays arabes. Depuis une vingtaine d'années, les locaux possédant le niveau de formation requis sont de plus en plus préférés aux étrangers pour occuper des postes importants, particulièrement dans les secteurs de la finance, de la planification, de l'industrie pétrolière et de l'enseignement. Ces élites locales sont devenues des acteurs très importants dans les

processus de décision, remplaçant les cadres expatriés et s'attirant la confiance des dirigeants. Ce retour à l'emploi des nationaux s'est également fait à la faveur d'une politique de quotas instaurée par les autorités locales appelée, selon le cas, « qatarisation » ou « émiratisation ».

On peut s'interroger sur la volonté des dirigeants de développer un réel processus démocratique, particulièrement aux EAU. En effet, les inégalités entre nationaux et étrangers auraient sans doute du mal à perdurer dans un système réellement démocratique et le pouvoir détenu par les nationaux, alors même qu'ils sont largement minoritaires, pourrait leur échapper. Les identités nationales émirienne et qatarienne, qui reposent sur l'organisation tribale traditionnelle, risqueraient alors de se diluer dans ce carrefour des civilisations.

12. L'histoire des Etats

L'homme vit au Moyen Orient depuis la fin de l'âge de pierre (5500 av. J.-C.), époque où le climat était moins aride et plus humide qu'aujourd'hui. Le gibier, notamment les gazelles et les oryx, était abondant dans la savane et dans les prairies avoisinantes. Même dans les régions sablonneuses, moins favorables, les hommes trouvaient de quoi subsister.

Aussi, loin d'être désertique et inhospitalière, cette région possédait alors des sols fertiles et des cours d'eau qui offraient à ses premiers habitants une grande variété de ressources exploitables et propices au développement humain.

La domestication du chameau, à la fin du second millénaire avant J.C., est une première révolution pour l'économie de l'Arabie sud orientale, créant un nouveau moyen de transport. En même temps, la découverte des principes d'irrigation reposant sur l'utilisation de réseaux souterrains d'adduction d'eau entre les aquifères montagneuses et les jardins en contrebas (irrigation par falaj), permet un développement agricole qui entraîne une explosion démographique dans toute la péninsule d'Oman. Cette période (1300-300 av. J.-C.) est appelée âge de fer, bien que le fer ne soit pas très employé dans la région.

Au premier siècle après J.C. commence une période (0-250 après J.C.) que l'on connaît mieux, grâce aux écrits des premiers historiens de l'antiquité. Pline l'Ancien (23/24-79 après J.C.), dans son Histoire Naturelle et Ptolémée (v. 100-v. 170 après J.-C.) font ainsi une description précise des habitants de l'Arabie sud orientale, organisés autour de nombreux villages et d'une structure tribale. Les perles, la pourpre, les vêtements, le vin, l'or et les dattes abondantes font à l'époque l'objet d'un commerce très lucratif.

En 240 après J.C., l'arrivée au pouvoir de la dynastie sassanide en Iran du sud-ouest contribue à répandre l'influence perse dans la plupart des pays d'Arabie orientale. Pendant toute cette période, le transport maritime et le commerce demeurent les deux activités principales des zones côtières.

A l'intérieur des terres – et ce jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle – la nature des activités économiques est largement commandée par les caractéristiques du climat et de la géographie, tous deux devenus très arides et donc moins propices. Ces activités économiques sont alors limitées à l'élevage nomade (chameaux, chèvres, moutons et, dans une moindre mesure, bovins), à l'agriculture (en fonction de l'eau disponible pour l'irrigation), à la pêche, aux perles, au commerce maritime et à dos de chameau et à l'artisanat, en fonction des matières premières localement disponibles.

En 630 après J.-C., l'avènement de l'islam marque un profond tournant dans la région, avec la fin de la diversité religieuse et la conversion des habitants de la péninsule arabe à la nouvelle religion. Les tribus peuplant le territoire des futurs EAU et du Qatar se convertissent très rapidement, ancrant ainsi leurs populations dans la sphère d'influence de cette religion, dont elles seront ultérieurement des vecteurs d'expansion.

A compter du XVI^{ème} siècle, les Etats de la côte de la Trêve subissent également les influences successives des grandes nations dominantes de l'époque. A cette époque, les Portugais, au faîte de leur expansion, s'emparent du détroit d'Ormuz, puis de Mascate et de Bahreïn. Ils font, en 1517, la conquête du Qatar et transforment les structures du pouvoir dans l'ensemble de la région.

La domination portugaise n'est qu'éphémère et les peuples de la région assistent en témoins, durant les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, aux rivalités qui opposent Portugais, Hollandais, Anglais Français et Ottomans pour le contrôle des routes commerciales de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

Ces influences extérieures ne parviennent cependant pas à asseoir une véritable souveraineté sur la région, qui reste largement aux mains des différentes tribus. Celles-ci luttent régulièrement contre les envahisseurs ou mènent entre elles des guerres sanglantes visant à établir leur suprématie. Le pouvoir croissant de la tribu des Qawassim, clan de navigateurs basé à Ras al-Khaimah en est la meilleure illustration. Leurs actions à l'encontre des intérêts britanniques amèneront d'ailleurs ces derniers à baptiser le littoral du nom de « côte des Pirates ». A partir du XVIII^{ème} siècle, l'influence britannique devient cependant prépondérante et fonde les bases des futurs protectorats, avec la collaboration de chefs de tribus locales officiellement reconnus comme dominants.

Après la victoire d'une expédition navale britannique sur les Qawassim en 1820, les Britanniques signent une série d'accords dits de « trêve » avec les cheikh des tribus de la région. Plus tard, quand des traités visant à prolonger la paix sont ajoutés, cette région prend le nom « d'Etats de la Trêve » ou de « côte de la Trêve ». Ces traités de protectorat interdisent aux cheikh d'entretenir des relations indépendantes avec des puissances étrangères et réduisent leur autonomie de décision à des domaines bien définis. La Grande-Bretagne garantit en contrepartie leur protection, ce qui permet à certains chefs de s'affirmer en toute tranquillité. Cheikh Zayed ben Khalifa d'Abou Dhabi est l'un des personnages les plus notables de cette période. Connu sous le nom de « Zayed le Grand », il gouverne l'émirat pendant plus de 50 ans, de 1855 à 1909. Le protectorat britannique sur les « Etats de la Trêve » subsistera jusqu'en 1971, date officielle de la création des Emirats arabes unis².

Dans la péninsule qatarienne, afin de mieux assurer la sécurité maritime, le colonel Lewis Pelly, résident politique dans le Golfe, signe en 1868 un traité de paix avec le cheikh Mohammad Ben Thani (ancêtre direct de l'émir actuel), reconnaissant de facto en lui le personnage le plus influent de la région et mettant fin aux prétentions des Al Khalifa³ à gouverner le Qatar. En 1871, ce traité perd cependant toute signification avec l'installation d'une garnison turque au Qatar, remettant ainsi le pays sous la coupe ottomane. En 1913, une convention anglo-turque met fin à l'influence ottomane et scelle les retrouvailles anglo-qatariennes. Quand la Première Guerre mondiale éclate, cheikh Abdallah, fils de cheikh Qasim, prend le parti des Britanniques. Un accord de protectorat est signé en 1916 : la

² Cf. infra.

³ La famille Al Khalifa dirige aujourd'hui l'émirat de Bahreïn.

Grande-Bretagne s'engage à protéger le Qatar en cas d'invasion étrangère et le Qatar à laisser aux Britanniques la supervision de certaines affaires administratives. Cette situation restera en vigueur jusqu'en septembre 1971, date de l'indépendance du Qatar⁴.

Au-delà de ces évolutions institutionnelles, l'histoire de ces Etats est bien entendu largement influencée par la découverte de pétrole et de gaz. En 1923, au Qatar, Cheikh Abdallah reçoit en effet la première demande de concession de sondage pétrolier. En 1935, les négociations débouchent sur l'octroi d'une première concession. Quatre ans plus tard, la production peut commencer. Malheureusement, elle doit rapidement être stoppée : La Seconde Guerre mondiale vient d'éclater. Ce n'est qu'en février 1949 que la première cargaison de pétrole destinée à l'exportation quittera le Qatar.

La découverte de pétrole aux EAU intervient en 1958. La première cargaison de brut quitte Abou Dhabi en 1962. Cet émirat, qui était le plus pauvre de la zone, va rapidement devenir le plus riche de la région, sous la conduite de cheikh Zayed ben Sultan, petit-fils de « Zayed le Grand », qui devient émir d'Abou Dhabi en 1966 après avoir écarté son frère, en douceur, dit-on. Fort de son pétrole, cheikh Zayed tentera d'unifier l'ensemble des émirats voisins, et, après le refus du Qatar et de Bahreïn, il guidera les sept émirats qui forment actuellement les EAU vers l'indépendance, acquise en 1971.

On comprend, à travers ces premières analyses, à quel point l'organisation tribale traditionnelle, adaptée à la vie dans le désert, reste un fondement majeur de l'organisation de ces Etats, mais également comment leur position de carrefour géostratégique – et leurs ressources énergétiques - les ont amenés à subir des influences variées, les confrontant brutalement au monde contemporain. Ce balancement constant entre tradition et modernité se retrouve dans l'étude des facteurs internes, concernant l'organisation institutionnelle, la société et l'économie.

⁴ Cf. infra.

2° PARTIE : ENTRE TRADITION ET MODERNITE

L'organisation institutionnelle et politique adoptée, tout comme la place laissée à l'islam et les choix réalisés en matière économique montrent à quel point ces deux Etats se trouvent souvent confrontés à un tiraillement entre tradition et modernité.

21. Institutions et justice

Après un bref rappel historique, l'objet de cette analyse est de montrer comment sont organisés les pouvoirs institutionnels aux EAU et au Qatar.

211. Rappel historique

Les EAU et le Qatar sont deux Etats de création récente, unis par une histoire commune, qui a fini par diverger au début des années 1970.

Traditionnellement, tous les émirats de la côte de la Trêve avaient l'habitude de se réunir, soit à leur initiative pour régler des différends ou répondre à une menace globale, soit à la demande de l'agent politique britannique, en charge du protectorat, dont le poste était situé à Koweït ou à Dubaï. Mais, en février 1968, la réunion tenue à Dubaï est d'une toute autre nature : elle consiste pour les émirats à étudier la possibilité de créer une fédération autour des neuf Etats de la côte de la Trêve, ce qui constitue une alternative au retrait annoncé des Britanniques de la région.

Cette réunion donne lieu à la signature de l'accord de Dubaï du 27 février 1968. Cet accord est en fait une déclaration d'intention plutôt qu'un véritable acte constitutionnel. Il dresse cependant le cadre de ce que seront, en 1971, les institutions des EAU, au travers notamment de la création d'un « conseil suprême » composé des neuf émirats (désormais réduits à sept).

Ce texte, resté volontairement flou, suscitera diverses réactions de la part des Etats voisins ou concernés par cette évolution : enthousiasme du Koweït, accueil favorable de l'Arabie Saoudite, soutien du Royaume-Uni, hostilité affichée de l'Iran en conflit avec un des émirats pour des questions territoriales, qui y voit une action empreinte « d'iniquité et d'injustice ».

Durant le reste de l'année 1968, plusieurs réunions permettent de révéler des divergences de vues entre les différents émirats. Ces divergences ne portent pas sur le principe de la fédération, mais bien sur le rythme auquel elle doit être mise en place et sur la plus ou moins grande importance accordée au pouvoir fédéral.

Le Qatar adopte ainsi une position très dynamique, visant à doter très rapidement la fédération de structures intégrées permettant son fonctionnement, alors qu'Abou Dhabi et Bahreïn préfèrent agir avec plus de lenteur, privilégiant la création d'une fédération plus mûre, dotée d'une constitution résultant des réflexions d'experts étrangers (notamment égyptiens) et ayant reçu l'aval des différents émirats. 1968 voit cependant quelques avancées, avec par exemple la création d'un « Conseil provisoire de l'union », sorte de gouvernement fédéral, présidé par cheikh Khalifah ben Hamad Al Thani, vice-émir du Qatar.

Le 14 mai 1969, le communiqué rendu public à l'issue de la réunion du Conseil suprême des émirats traduit le malaise : les membres du Conseil se disent favorables au principe de la

fédération, mais la plupart d'entre eux hésitent encore à la mettre en œuvre. La réunion est ainsi levée sans choix de Président, de drapeau ou de commandement militaire centralisé. On aura compris que personne n'est disposé à faire de concessions sur de tels sujets. Ainsi en est-il de la future capitale que chacun souhaite voir s'installer chez lui...

A partir de cet instant, les émirats de Bahreïn et du Qatar, soucieux des conséquences possibles du départ annoncé des troupes anglaises de la sous-région, consolident leurs propres structures administratives et se préparent au cas où la fédération à neuf ne serait pas opérationnelle à temps. Ils choisiront de rester indépendants.

Ces évènements conduisent progressivement à une rupture, consommée en 1971.

Suite à une réunion des sept autres émirats à Dubaï, le 10 juillet 1971, un communiqué annonce la future création de l'Etat des Emirats arabes unis, composé au départ de six émirats – l'émirat de Ras Al Khaimah deviendra membre de la fédération le 10 février 1972 – et doté d'une constitution provisoire, version rénovée du projet de constitution à neuf.

Malgré une dernière tentative de médiation saoudo-koweïtienne, l'émirat de Bahreïn déclare son indépendance le 14 août 1971 et celui de Qatar fait de même le 1^{er} septembre 1971, mettant ainsi fin au projet initial de fédération à neuf.

212. Organisation des pouvoirs

2121. Pouvoir exécutif et législatif, débat politique et élections

L'organisation des pouvoirs aux EAU et au Qatar est établie sur une base constitutionnelle.

La constitution provisoire des EAU, adoptée en 1971, devient permanente en 1996, et dessine aujourd'hui les contours des principales institutions de cet Etat.

Au Qatar, la constitution provisoire datant également de 1971 a été remplacée en 2003 par une constitution permanente, approuvée par référendum avec 97% de votes favorables. La nouvelle constitution, prônant une séparation stricte des pouvoirs et garantissant de nouveaux droits et libertés pour les citoyens, devrait occasionner de profonds changements, notamment pour le système électoral. A l'heure actuelle l'ancien système est toujours en vigueur à Doha.

Pouvoir exécutif

Dans les deux Etats, le pouvoir exécutif est centré autour de la personne du « cheikh » (ou émir), Président désigné

2 NOVEMBRE 2004 : DECES DE
CHEIKH ZAYED



Le 2 novembre 2004, le président des EAU, cheikh Zayed Ben Sultan Al-Nahayan est décédé à l'âge de 86 ans, après avoir dirigé la fédération pendant plus de 30 ans.

Les autorités nationales ont alors annoncé un deuil national de 40 jours au cours duquel les drapeaux ont été mis en berne. Le travail a cessé pendant 8 jours dans les administrations publiques et 3 jours dans le secteur privé.

La mort de cheikh Zayed a été accueillie avec consternation dans plusieurs pays arabes, avec des deuils nationaux annoncés en Jordanie, en Egypte, ainsi qu'au Liban.

Dans une lettre de condoléances adressée à cheikh Khalifah, le président Chirac a rappelé à quel point « l'œuvre accomplie par cheikh Zayed est immense. (...) Maître d'œuvre du développement politique, économique et social de votre pays, il a inlassablement travaillé à sa cohésion et à sa prospérité depuis son indépendance ». Le Président français est le seul chef d'Etat occidental à s'être rendu sur place pour présenter ses condoléances au nouvel émir.

en vertu d'une transmission héréditaire du pouvoir au Qatar, ou en son sein par le Conseil suprême fédéral, constitué des sept émirats, qui est la plus haute autorité constitutionnelle des EAU.

En charge des destinées du pays, le cheikh gouverne avec l'aide de son gouvernement, à la tête duquel il désigne un Premier ministre. Afin de faciliter la transmission du pouvoir, le Président est également en charge de la désignation d'un prince héritier parmi un de ses différents fils. Début août 2003, au Qatar, le Prince héritier Cheikh Jassim a été destitué et remplacé par son frère Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani, qui passe pour être plus ouvert à la volonté de démocratisation des institutions souhaitée par l'émir⁵

Suite au décès de cheikh Zayed en novembre 2004, le Président en exercice des EAU est son fils cheikh Khalifah ben Zayed. On pouvait craindre des troubles importants liés à la succession, tant les rivalités étaient nombreuses, notamment entre les différents fils du Président des EAU, mais la transition s'est finalement passée sans heurts : le prince héritier d'Abou Dhabi, cheikh Khalifa, a été choisi le 3 novembre 2004 par le Conseil suprême fédéral, constitué des dirigeants des sept émirats, pour prendre la présidence de la fédération des EAU.

Au Qatar, cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani est devenu Président le 27 juin 1995, quand il a renversé son père à la suite d'un coup d'Etat réalisé « en douceur », en l'absence de ce dernier.

Cheikh Zayed aux EAU, arrivé au pouvoir après un coup d'Etat réussi en à l'encontre de cheikh Chakhbout, tout comme cheikh Hamad au Qatar, illustrent bien à quel point la personnalité d'un homme peut changer la destinée d'un Etat. Ces deux hommes auront réussi, par des choix habiles, à placer leurs pays sur la voie de la prospérité, en intégrant notamment dans leurs politiques respectives l'importance de l'exploitation des ressources naturelles (le pétrole pour cheikh Zayed, le gaz pour cheikh Hamad).

Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif, pour l'instant très limité, est détenu par le « Conseil national fédéral » aux EAU et par le « Conseil consultatif » au Qatar.

Les 40 membres du « Conseil national fédéral » des EAU sont désignés par les dirigeants de chacun des sept émirats pour une durée de deux ans renouvelable, le nombre de sièges étant proportionnel à l'importance relative de chaque émirat.

Le Président du Qatar choisit les membres du Conseil consultatif de deux manières : un tiers est désigné directement, deux tiers sont désignés parmi des candidats élus dans chacune des 10 circonscriptions électorales du Qatar (chaque circonscription élit 4 membres, dont 2 sont retenus par l'émir selon un « suffrage indirect »). Leur mandat est de 4 ans.

Le rôle de ces Conseils se limite souvent à proposer des amendements aux lois adoptées par le pouvoir exécutif, sans posséder toutefois de droit de veto ou de décision.

⁵ Cf. infra.

Il est cependant à noter que la nouvelle constitution du Qatar (non encore entrée en vigueur) traduit une volonté accrue de démocratisation et de séparation des pouvoirs. Cette évolution, souhaitée par cheikh Hamad depuis son arrivée aux affaires en 1995, se traduit concrètement par les éléments suivants :

- Désignation de deux tiers des membres du Conseil consultatif (celui-ci passant alors à 45 membres) sur la base d'élections populaires, le tiers restant étant du ressort de l'émir ; les élections, initialement prévues en 2004, devraient avoir lieu en 2006 ;
- Accroissement des pouvoirs et du champ de compétence du Conseil, qui devient un véritable « conseil législatif » dont les propositions pourront être ratifiées et transformées en lois, sous réserve d'obtenir une majorité des deux tiers ;
- Possibilité de destitution d'un ministre : un tiers au moins des membres du Conseil peut désormais adresser une interpellation à un ministre du gouvernement, après quoi un vote de défiance peut être décidé. Si ce vote obtient une majorité de deux tiers, le ministre est destitué. En revanche, l'émir a le pouvoir de dissoudre l'assemblée par décret, ce qui occasionne de nouvelles élections. Il ne peut cependant dissoudre que deux fois l'assemblée pour une même raison ;
- Droit au référendum : l'émir a le pouvoir d'organiser des référendums sur des questions importantes concernant l'intérêt général. Les résultats de ces référendums sont exécutoires.

La nouvelle constitution affiche également des ambitions importantes concernant la démocratisation du processus électoral (cf. infra).

Les Emirats arabes unis n'ont pas encore atteint ce stade de débat démocratique, même si un encouragement à évoluer est très nettement perceptible dans les médias depuis quelques mois.

Débat politique et élections

Il n'existe actuellement pas de velléités d'introduction de processus d'élections populaires aux EAU, tant pour le Conseil national fédéral, que pour la présidence de la fédération. Aucun parti politique n'y est d'ailleurs toléré.

La situation est différente au Qatar, où le processus de démocratisation souhaité par Cheikh Hamad influe bien évidemment sur le débat politique interne et sur les modalités de droit de vote ou d'élection.

Le droit de vote est ainsi accordé à tous les citoyens du Qatar, hommes et femmes, âgés de plus de 18 ans. Les femmes peuvent également être candidates aux élections, fait remarqué par la communauté internationale et qui a même engendré des réformes similaires dans d'autres Etats du Golfe. Le contraste est frappant avec l'Arabie voisine, où viennent de se tenir les premières élections populaires, mais où les femmes sont encore exclues du collège électoral.

En avril 2004, une femme a d'ailleurs été élue dans le cadre d'un scrutin local⁶. Ceci constitue une première tout à fait originale dans un Etat du Golfe.

⁶ Cf. infra.

2122. Rapports du pouvoir central aux pouvoirs régionaux et traditionnels

La ligne de démarcation entre les différents niveaux de pouvoir est surtout sensible aux EAU, structurés sur un mode fédéral.

La constitution de 1996 reste ainsi assez évasive sur les pouvoirs attribués au niveau central (article 120-121 : affaires étrangères, sécurité et défense, immigration et nationalité, éducation, santé publique, monnaie, télécommunications...), tout en laissant une part des pouvoirs non explicitement déterminée aux différents émirats (article 116 de la constitution).

Chaque émirat conserve ainsi la maîtrise sur ses ressources pétrolières et minières et définit certains aspects de sa sécurité intérieure.

Le droit de propriété en est une bonne illustration. La propriété foncière immobilière est en théorie interdite aux étrangers, ce qui n'empêche pas Dubaï de leur vendre des biens...

La constitution prévoit également que les dirigeants des émirats peuvent décider de remettre certains pouvoirs entre les mains de la fédération, alors qu'ils relevaient initialement de leurs zones de compétences propres. La décision d'unifier les forces armées, au milieu des années 1970, en est une illustration.

Il n'existe par ailleurs pas de système de taxe fédérale aux EAU. Il n'existe par ailleurs pas de taxe directe aux EAU, chaque émirat tirant ses ressources de la vente de pétrole, quand il en a, et des seuls droits de douane. Chaque émirat est sensé contribuer à hauteur de la moitié de ses recettes au gouvernement fédéral. En pratique, seuls Abou Dhabi et Dubaï sont les pourvoyeurs du budget fédéral, et à un niveau d'ailleurs moindre que les 50% théoriques. Ces deux émirats ont cependant toujours comblé le déficit public de la fédération, qui reste un des seuls Etats solvables au monde.

Le rapport entre les niveaux fédéral et local est cependant en constante évolution.

Le degré de gouvernance locale varie en effet en fonction de la taille de l'émirat et de celle de la communauté humaine qu'il représente. Abou Dhabi, le plus grand des émirats, possède en effet, par exemple, un gouvernement parallèle aux structures fédérales, avec un Conseil consultatif et une administration publique propre, relayée par des municipalités aux pouvoirs étendus. En l'absence d'élections, les membres de la municipalité sont désignés au niveau de chaque émirat. Dans les zones rurales ou les émirats plus petits et moins développés, le gouvernement fédéral tend à prendre une part croissante dans la fourniture de services publics, mais on retrouve les mêmes structures parallèles.

Avec une population de moins de 200 000 habitants indigènes, la petite nation du Qatar a, quant à elle, peu de besoins de décentralisation. Elle est ainsi administrativement divisée en 10 circonscriptions (baladiyah) : Ad Dawhah, Al Ghuwayriyah, Al Jumayliyah, Al Kwhar Al Wakrah, Al Rayyan, Ash Shamal, Jarayan al Batnah, Umm Sa'id et Umm Salal.

Un seul conseil municipal, situé à Doha, et composé de 29 membres, est cependant compétent pour l'ensemble du territoire pour représenter le niveau local. Son rôle est uniquement consultatif. Il est cependant issu, depuis 1999, d'élections populaires, traduisant la volonté de démocratisation en cours. La seconde élection, tenue en 2004, a donné lieu à la nomination de la première conseillère féminine de l'histoire du Qatar.

Le taux de participation à ces élections a cependant été relativement faible : 55 % des votants potentiels en 1999, 30 % en 2003-2004, ce qui montre la difficulté à faire accepter des processus démocratiques « occidentaux » à des populations non accoutumées à ce type de fonctionnement sociétal.

Pouvoirs traditionnels – pouvoir moderne

Dans les deux Etats, les formes traditionnelles et modernes de gouvernement coexistent et se complètent encore à l'heure actuelle. Même si le débat politique est forcément limité, les citoyens peuvent exprimer leurs préoccupations directement à leurs chefs coutumiers, par le biais de mécanismes traditionnels tels que les « majlis », sorte d'assemblées ouvertes et en apparence informelle.

2123. Droits des citoyens

Aux EAU comme au Qatar, les droits fondamentaux de la personne sont garantis par la constitution : prohibition de la torture et des traitements dégradants, de la détention ou de l'emprisonnement arbitraire, interdiction de la perquisition dans un domicile sans l'accord du propriétaire, sauf dans les cas où la loi le prévoit explicitement, inviolabilité de la propriété privée...

De même, dans les deux Etats est posé comme principe l'égalité des citoyens devant la loi sans distinction de race, de nationalité, de croyances religieuses ou de statut social. Même si la constitution des EAU prévoit en théorie la liberté de s'exprimer, force est de constater que le Qatar est bien plus avancé dans le processus démocratique, puisque la nouvelle constitution votée en 2003 consacre la liberté de la presse, le droit d'association et l'indépendance de la justice, sans possibilité de limiter ces libertés publiques sur la base de l'intérêt général (ce qui était le cas dans l'ancienne constitution).

2124. Pouvoir judiciaire

Sources du droit

Aux EAU comme au Qatar, la charia est considérée par les tribunaux comme la source fondamentale du droit, régissant sans restrictions, en sa qualité de code infaillible des devoirs, l'ensemble de la vie religieuse, politique, sociale, familiale et privée des musulmans (voir encadré). Il en découle une adhésion des différents

La charia est le code de jurisprudence religieuse musulman. Le terme signifie en arabe « fil conducteur de la vie ». Ce terme désigne la dimension exotérique de l'islam concernant les domaines du culte, de la morale et du droit.

La charia classe les actions humaines en cinq catégories :

- ce qui est obligatoire, comme le respect des cinq piliers de l'islam,
- ce qui est recommandé, comme le mariage,
- ce qui est indifférent (mubâh),
- ce qui est blâmable (makrûh), comme le célibat ou le divorce,
- ce qui est interdit (haram), comme les délits pénaux (meurtres, vols...) ou les tabous alimentaires (porc, alcool...).

Les formulations de la charia sont de deux ordres :

- la loi (al hukm) désigne la visibilité pratique de l'islam. Elle vise à organiser et à structurer la société selon un projet global basé sur une philosophie du droit. Ses juges se nomment des cadis (qâdi).
- la fatwa est une norme plus mobile, relevant du Conseil. C'est une jurisprudence correspondant à un cas d'application inattendu, inouï.

niveaux de juridiction aux enseignements dispensés par les quatre écoles sunnites traditionnelles de jurisprudence, sans que l'adhésion à l'une ou l'autre de ces écoles ne remette réellement en cause les orientations de la justice dans les deux Etats.

Chacune de ces écoles affirme sa ligne de conduite sur les points controversés et précise en outre certains points de détail de l'observance cultuelle (position des mains pendant la prière par exemple...).

D'autres sources d'influence de l'organisation juridique proviennent de la « common law » (influence britannique) et des traditions légales égyptiennes. La coutume et la tradition sont également prises en compte dans la façon de rendre la justice.

Organisation de la justice

La justice des deux Etats est organisée autour de trois niveaux de juridiction, avec une cour suprême servant à la fois de cour de cassation et de relais entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif.

La répartition des domaines de compétence des différentes juridictions obéit à des règles propres à chaque Etat (voir encadré), mais plusieurs caractéristiques communes ressortent de l'étude des deux systèmes en vigueur :

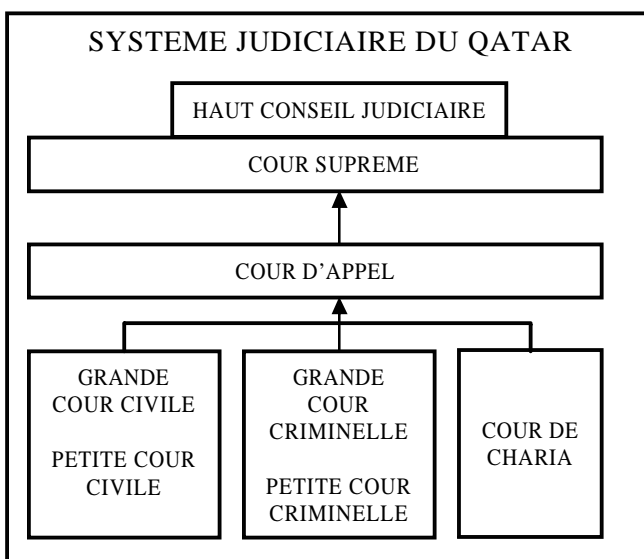
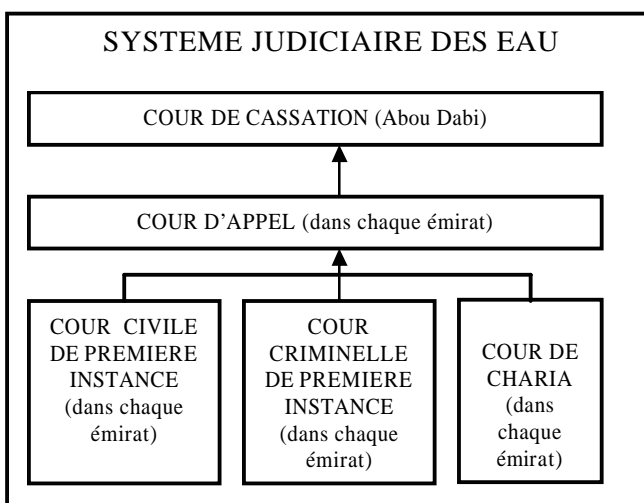
- une relative homogénéité des structures, avec notamment la présence d'une cour de la charia, essentiellement en charge des questions liées aux statuts personnels des musulmans ;

- la présence au sommet de la structure d'une cour suprême (et d'un haut conseil judiciaire au Qatar) servant à la fois de dernier degré de juridiction et d'interface entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif: (la cour de cassation des EAU a ainsi compétence pour interpréter les articles de la constitution, et se prononcer sur la constitutionnalité des projets de lois) ;

LES ECOLES SUNNITES DE JURISPRUDENCE

La charia a été codifiée aux VIII^{ème} et IX^{ème} siècle par quatre théologiens juristes, Ahmed ben Hanbal, Ach Shâfi'i, Abou Hanifa et Malik ibn Anas, qui ont donné lieu à la création de quatre écoles de jurisprudence :

- l'école hanbalite incarne une piété rigoureuse, traditionnelle et sans compromis. Ses enseignements ont été repris par le wahhabisme au XVIII^{ème} siècle et dominant en Arabie Saoudite et dans certains Etats de la presqu'île arabique. Cette école fonde également le fondamentalisme actuel.
- l'école chaféite est plus tolérante. Elle est répandue surtout au Proche Orient et en Asie.
- l'école malékite est conservatrice et s'appuie sur le droit coutumier en vigueur à Médine au temps du prophète. Elle est dominante essentiellement en Afrique du Nord et de l'Ouest, au Soudan et au Koweït.
- L'école hanafite est répandue dans les Etats issus de l'empire ottoman.



- le caractère généralement « léger » des peines prononcées. Les extrêmes ne sont pas appréciés et la volonté de compromis qui caractérise ces sociétés transparaît dans la législation et les jugements. Ces Etats ne connaissent en effet pas d'application dissuasive de lois pénales basées sur la charia, comme en Arabie Saoudite, et l'application de la peine capitale demeure exceptionnelle et soumise à la décision du Président. La crainte d'être expulsé est en effet souvent suffisamment dissuasive pour les étrangers.

Nota : au sein des EAU, les émirats de Dubaï et Ras Al Khaimah n'ont pas intégré le système judiciaire fédéral et continuent de disposer de leurs structures spécifiques propres.

Indépendance du pouvoir judiciaire

Dans les deux Etats la constitution garantit l'indépendance de la justice. La nouvelle constitution du Qatar renforce cette indépendance en interdisant au pouvoir exécutif d'invoquer des motifs d'intérêt général pour revenir sur cette disposition.

22. Tradition et volonté d'ouverture

La place des femmes, l'organisation de l'enseignement, la relation entre l'islam, l'islamisme et le terrorisme ; autant de sujets dont l'analyse montre à quel point ces Etats se trouvent tiraillés entre deux inflexions : la tradition et la modernité.

221. La place des femmes

La place des femmes dans ces deux Etats répond aux standards connus dans la plupart des pays musulmans. Si un effort est réalisé par le pouvoir au Qatar pour favoriser une certaine émancipation, force est de constater qu'il ne trouve pas forcément l'assentiment de la population locale, y compris féminine.

Le statut personnel des femmes est déterminé, dans les deux Etats, par la charia. L'interprétation de l'islam aux EAU leur interdit ainsi le mariage avec des non musulmans, alors que les hommes peuvent à l'inverse bénéficier de cette opportunité (28% des mariages en 1998 !). Les femmes musulmanes n'ont pas le droit de quitter le territoire sans l'autorisation d'un homme en charge de leur « garde ». En cas de divorce, l'éducation des enfants de moins de sept ans est confiée à la mère, alors que les autres relèvent de la responsabilité du père. Au Qatar, les femmes doivent recevoir la permission des hommes pour obtenir un permis de conduire.

L'accès des femmes au marché du travail fait également l'objet de règles spécifiques, quoiqu'en constante évolution, du fait notamment de leur accès de plus en plus fréquent à l'éducation. Ces dernières ne représentaient cependant que 15% de la population active en 2000 dans les deux Etats. Selon la loi islamique, une femme mariée doit cependant recevoir l'autorisation de son mari pour pouvoir travailler en dehors du domicile conjugal. Pour favoriser leur emploi, le gouvernement des EAU leur garantit toutefois des places dans certains secteurs relevant du domaine public. Ainsi, 39% des fonctionnaires d'Etat sont des femmes, employées principalement dans des fonctions relevant de la santé publique ou de l'éducation nationale. Depuis quelques années, le gouvernement a également encouragé les femmes à devenir policier, ou même volontaires dans les forces armées. A titre d'illustration,

l'année 2005 est celle de la nomination de la première femme général aux EAU, au sein du service de santé.

Les femmes commencent enfin à trouver une place dans le débat politique, même si cette participation n'est souvent que symbolique et que la grande majorité des femmes de ces États reste à la maison, en dehors de toute vie publique. En 1998, la femme de cheikh Zayed, Fatima, a annoncé que les femmes seraient représentées au Conseil fédéral national en tant qu'observatrices, avec une possibilité éventuelle de prétendre à un poste dans ce Conseil.

Au Qatar, Cheikh Hamad s'est efforcé, depuis sa prise de pouvoir en 1995, d'améliorer la situation des femmes et de les faire participer à la transition vers la démocratie avec une plus grande participation à la vie publique. Les secondes élections municipales de 2003 ont ainsi vu l'élection de la première femme, cheikha Yusuf al-Juffairi, après le désistement de ses deux concurrents masculins.

La présence des femmes dans les postes de direction du gouvernement a également augmenté de manière significative à partir de 1991. Cheikh Hamad leur a ainsi donné des opportunités intéressantes, allant jusqu'à en choisir une dans son cabinet. En avril 2003, une femme, cheikha bin Ahmed al-Mahmud est également devenue ministre de l'Éducation.

Cependant, cette volonté de modernisation de la condition féminine, effective dans les instances de pouvoir du Qatar, se heurte à la force des traditions. Les citoyens qatariens, y compris les femmes, sont en effet en majorité opposés au fait que les femmes puissent avoir un rôle actif dans la vie publique. Les progrès voulus par Cheikh Hamad, soutenus et promus par son épouse, se heurtent donc aux fortes traditions islamiques de la région qui amènent la population, et surtout les vieilles générations, à critiquer la dérive vers l'occidentalisation de la condition féminine. L'accès à l'éducation et à la plupart des emplois demeure d'ailleurs soumis à des critères de ségrégation en fonction du sexe.

A ce jour, le Qatar et les EAU n'ont pas ratifié la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, ce qui n'est guère étonnant en terre d'islam où le terme de discrimination n'a pas la même acception qu'ailleurs.

222. L'organisation de l'enseignement

Avant la découverte du pétrole, il n'existait pas de système éducatif établi. Quelques enfants, des garçons pour l'essentiel, recevaient un enseignement basé sur l'étude du Coran, dans les mosquées ou à la maison. Les filles étaient globalement écartées de tout système scolaire.

Conscients de la nécessité de disposer d'un enseignement supérieur de qualité pour fabriquer des élites locales aptes à remplacer les immigrés dans les postes de responsabilité, les gouvernements émirien et qatarien ont rapidement favorisé le développement d'un système éducatif complet, surtout au Qatar.

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les femmes ont désormais les mêmes chances d'accéder à l'éducation que les hommes. Leur taux d'alphabétisation est supérieur à celui des hommes, puisqu'il s'élève à 79% contre 75% aux EAU, et à 85% contre 81% au Qatar. Environ 86% des garçons et 87% des filles sont scolarisés dans le primaire aux EAU et 95% au Qatar. Les taux d'alphabétisation globale sont de 83% au Qatar contre 78% aux EAU.

Les gouvernements fournissent de façon équitable des bourses, si bien que 95% des bacheliers poursuivent des études supérieures. En revanche, le poids des traditions et de l'islam pèse sur les jeunes femmes à ce stade. En effet, si 75% des étudiants des EAU sont des femmes, c'est tout simplement parce qu'elles ne peuvent pas faire leurs études à l'étranger, à la différence des hommes qui fréquentent les universités anglaises ou américaines en priorité. Au Qatar, la situation est identique.

223. Islam et islamisme

Les EAU et le Qatar sont des terres d'islam, où la religion a une place prépondérante, y compris dans la vie quotidienne des citoyens. Au-delà d'une volonté affichée de relative tolérance, une analyse spécifique du rôle joué par Al-Jazeera, « l'assurance vie de l'émir » montre à quel point les messages diffusés par le Qatar peuvent être ambigus, avec le souci de plaire à l'occident, sans déplaire aux fondamentalistes musulmans.

2231. EAU et Qatar, terres d'islam

L'islam joue un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des habitants des EAU et du Qatar. Dans ce domaine précis, la vie des habitants de ces Etats diffère assez peu de celles des autres pays de tradition musulmane.

Les différents courants

Les nationaux des EAU comme du Qatar sont exclusivement musulmans, presque entièrement sunnites, et intègrent les différents courants de pensée de l'islam.

Les différentes tribus traditionnelles des EAU sont plus souvent rattachées à l'une ou l'autre des écoles de jurisprudence, mais cette appartenance n'est pas de nature à remettre en cause l'homogénéité de la pratique religieuse.

Les Bani Yas sont ainsi malékites et les Qawassim majoritairement hanbalites, donc plus orthodoxes. Ces derniers ont d'ailleurs longtemps collaboré politiquement avec les wahhabites, dont l'influence sur les tribus de la côte de la Trêve a été contrecarrée par les Britanniques et qui sont donc moins présents aujourd'hui aux EAU.

L'ISLAM

L'islam est l'une des principales religions du monde, dont la péninsule arabique est le berceau. L'islam « soumission à Dieu » est né au VI^{ème} siècle après JC dans l'actuelle Arabie Saoudite. Mahomet (né en 571) reçoit à 40 ans la révélation coranique de l'archange Gabriel. Cette révélation est contenue dans le Coran, le livre saint. Mahomet commence sa prédication à La Mecque. Il en est chassé en 622 et se réfugie à Médine, seconde ville sainte de l'islam. Le premier jour de cette fuite dans le désert (appelée Hijra, « émigration ») marque le début de l'Hégire, l'ère musulmane.

Le Coran est la base fondamentale de l'islam, mais il est éclairé par la Sunna. Authentique « tradition » musulmane, la Sunna est le recueil des Hadîths – ensemble des dires et gestes du prophète – qui inspirent le comportement quotidien du musulman, aujourd'hui comme hier.

Le croyant est soumis à cinq devoirs essentiels, autrement appelés les cinq piliers (arkan) de l'islam :

- la chahadah : devoir de professer sa foi ;
- la salat : prière qui se fait cinq fois par jour (à l'aube, à midi, au milieu de l'après-midi, au coucher du soleil et à la tombée de la nuit) en direction de La Mecque, à l'appel du muezzin. Chaque vendredi un sermon est donné à la mosquée par un juge ou un enseignant ;
- la Zakat : aumône rituelle au plus pauvre ;
- le sawm : jeûne de Ramadan du lever du soleil à son coucher ;
- le hajj : pèlerinage que tout fidèle qui en a les moyens doit faire au moins une fois dans sa vie à La Mecque.

Les tribus de l'émirat de Sharjah sont cependant majoritairement wahhabites, comme le sont la plupart des musulmans qatariens, prêchant pour une interprétation plus littérale du Coran et désapprouvant la décoration des mosquées et l'influence des courants de pensée non islamiques.

Le wahhabisme qatarien est toutefois moins strict que celui rencontré en Arabie Saoudite. Par exemple l'alcool, qui est strictement prohibé en Arabie Saoudite, est toléré au Qatar, et il n'y existe pas d'interdiction pour les femmes de conduire un véhicule.

Traditionnellement, les chiites sont peu présents dans la région, à l'exception de l'émirat de Bahreïn. Cependant, leur nombre a augmenté depuis les années 30 avec l'arrivée de marchands. Ces chiites peuvent être ressentis comme une menace dans le cadre du conflit frontalier avec l'Iran⁷.

Le fondement de la vie sociale

La vie des citoyens du Qatar comme des EAU est entièrement rythmée par les préceptes de l'islam, comme l'est celle de nombreux habitants d'autres pays de tradition musulmane (cf. encadré). Il reste que l'organisation de la société dans les EAU et le Qatar relève autant de ces traditions religieuses que de celles relevant de la vie en tribus, liées à l'existence au sein du désert, où les ressources sont limitées, la solidarité vitale, et où un homme seul ne peut survivre.

L'organisation de ces sociétés est donc un mélange subtil de traditions religieuses et tribales, subissant aujourd'hui les influences liées à la mondialisation et aux échanges culturels.

Un islam relativement tolérant

La position officielle du gouvernement des EAU, comme de celui du Qatar, est d'afficher une certaine tolérance religieuse, dans la mesure où la pratique d'une religion différente de l'islam reste dans la sphère privée et ne remet pas en cause les grands équilibres publics et l'intérêt général.

La nouvelle constitution du Qatar peut, à cet égard, être considérée comme relativement « libérale » au regard des dispositions existantes dans les pays du Golfe et en particulier dans l'Arabie voisine. Cette volonté d'ouverture se traduit également par la volonté de favoriser un dialogue avec les autres religions, symbolisé par exemple par l'établissement en 2004 de relations officielles entre le Qatar et le Vatican, traduites par l'ouverture programmée d'une nonciature à Doha.

L'évêque d'Arabie est installé à Abou Dhabi. La capitale fédérale dispose d'un complexe où tous les cultes chrétiens sont pratiqués et des églises sont installées dans la plupart des grandes villes de la Fédération y compris à Sharjah, pourtant wahhabite, et probablement au grand dam des Saoudiens.

Si la religiosité de ces sociétés est très peu doctrinale, et même assez tolérante, il convient de ne pas oublier que ces peuples forment la « communauté des croyants » (l'ouma) et hiérarchisent les Etats en peuples frères musulmans d'une part, et peuples amis ou alliés non

⁷ Cf. infra.

musulmans d'autre part. Ils sont ainsi solidaires du « monde arabe », de la cause palestinienne⁸ et de leurs frères du Kosovo par exemple.

C'est toute l'ambiguïté de la position de ces deux pays « au carrefour des mondes », soucieux de leurs racines musulmanes, mais également ouverts à l'Occident, ne serait-ce que pour des raisons économiques.

L'analyse spécifique des positions souvent conservatrices prises par Al-Jazeera au Qatar, pays pourtant réputé tolérant et affichant une certaine ouverture vers l'Occident, symbolise cette ambiguïté.

2232. Al-Jazeera, « assurance vie de l'émir », symbole de l'ambiguïté de la position du gouvernement qatarien

La présence d'Al-Jazeera « La Péninsule » au Qatar (et dans une moindre mesure celle d'Al-Arabiya aux EAU) amène à s'interroger sur l'éventuelle relation entre cette opportunité laissée aux mouvements terroristes islamistes de faire passer leurs messages, et le fait que le Qatar et les EAU soient relativement préservés des attentats, dans une région du monde pourtant durement touchée par ce phénomène.

Al-Jazeera est actuellement la propriété de l'Etat du Qatar, qui continue à assurer une partie non négligeable de son financement. En 1996 l'échec de la BBC à créer dans cette zone une chaîne de TV indépendante (suite aux pressions et à la censure pratiquée par l'Arabie Saoudite) amène le Qatar à récupérer les journalistes et les techniciens prévus pour créer Al-Jazeera. L'équipe de la chaîne compte aujourd'hui 350 personnes dont 50 journalistes, originaires de tous les pays arabes et disposant de 35 bureaux extérieurs dont un à Paris.

Devenue célèbre en occident depuis les attentats du 11 septembre 2001, elle était déjà connue dans le monde arabe depuis sa couverture dès 1998 depuis l'Irak de l'opération américaine « Renard du désert », et de la deuxième Intifada.

Pour de nombreux arabes, Al-Jazeera est à l'Intifada ce que CNN était aux américains pour la guerre du Golfe, et engendre ainsi un sentiment de fierté dans ces populations. Le revers de la médaille est la réputation sulfureuse que s'est faite la chaîne par son statut de seule télévision autorisée par les talibans et de « vecteur » des terroristes d'Al Qaïda.

A titre d'illustration de son influence dorénavant mondiale, le terme « Al-Jazeera », est arrivé en tête des demandes sur le moteur de recherche LYCOS durant la semaine du 24 au 29 mars 2003. Al-Jazeera avait en effet proposé des images de soldats américains morts ou faits prisonniers en Irak, que les chaînes américaines ont refusé de diffuser.

Ce genre d'attitudes du média qatarien a engendré des réactions d'hostilité de la part de l'administration Bush, qui semble vouloir prendre son contrôle au travers des capitaux de sociétés américaines telles que Fox news ou CNN, qui pourraient profiter de la privatisation d'Al-Jazeera, officiellement annoncée par cheikh Hamad le 18 janvier 2005.

Un attentat suicide a cependant été commis au Qatar le 19 mars 2005, faisant un mort britannique au théâtre « Doha Players ». Cet attentat intervient deux jours après un message

⁸ Cf. infra.

lancé par Saleh Al Oufi, chef d'Al Qaïda dans la péninsule arabique, appelant les « lions du djihad » à frapper « les soldats, les équipements, les bases, les avions des croisés, ainsi que le pétrole destiné aux croisés ». Cet attentat intervient deux ans après le début des opérations américaines en Irak, lancées depuis le siège avancé de CENTCOM au Qatar.

La ligne éditoriale adoptée par ces média symbolise, en tout état de cause, le paradoxe existant entre la volonté d'ouverture et de tolérance religieuse (surtout au Qatar) et l'accusation de ralliement passif à la cause des fondamentalistes islamistes.

Dans un article publié fin 2001 dans le quotidien « Al Hayat », basé à Londres, Abd al-Hamid al-Ansari, doyen de la faculté de droit islamique de l'université de Doha, adressait une violente critique à l'encontre de l'action des mouvements terroristes islamistes et contre l'attitude trop tolérante des gouvernements des pays arabes (i.e. le Qatar – non mentionné explicitement), qui laissent à ces organisations la possibilité d'utiliser les moyens les plus modernes de la technologie et des communications pour faire passer leurs messages.

Les études menées sur Al-Jazeera montrent d'ailleurs toute l'ambiguïté du positionnement et de l'utilisation de ce média. Un article du journal Le Monde publié fin 2001, au début de la guerre menée par les USA et les nations coalisées contre le terrorisme, insistait en effet sur le caractère ambigu de la ligne éditoriale adoptée par la « CNN arabe ». Al-Jazeera donne ainsi clairement aux peuples arabes une image un peu compassée des fondamentalistes islamistes : on n'y parle pas de « terrorisme islamiste » mais de « ce que les Américains appellent terrorisme » et les présentateurs d'Al-Jazeera ne qualifient pas Oussama Ben Laden de « terroriste » ou de « dissident saoudien », mais de « chef du mouvement Al-Qaïda »...

La diffusion régulière des interviews d'Oussama Ben Laden pourrait enfin être considérée, au-delà du « scoop », comme la marque d'une collusion entre le gouvernement du Qatar et les islamistes fondamentalistes, marquant ainsi de façon flagrante le paradoxe existant entre la volonté d'ouverture et de tolérance affichée envers les autres religions et le ralliement à la cause d'Al-Qaïda, symbole d'intolérance et de violence aveugle, touchant d'ailleurs également des populations musulmanes.

Une telle approche est cependant à nuancer

En premier lieu, les positions prises par Al-Jazeera ont longtemps été jugées trop libérales, notamment avant le 11 septembre 2001. Différents Etats musulmans ont ainsi été amenés à protester, ce qui s'est traduit par des fermetures de bureau, des rappels d'ambassadeurs en poste à Doha et des pressions exercées par la Jordanie, le Koweït, le Maroc ou la Libye... Sans parler de l'Arabie Saoudite qui boycotte la « sulfureuse » chaîne qatarienne. La création d'Al Arabiya aux EAU en 2003 correspond d'ailleurs à cette volonté de revenir à une ligne éditoriale plus orthodoxe.

Ensuite, Al-Jazeera peut servir d'exutoire pour les populations des riches monarchies du Golfe et « d'assurance-vie » à leurs dirigeants qui souhaitent, sans déplaire aux fondamentalistes, se faire pardonner d'accorder des facilités d'installation aux militaires américains sur leur territoire⁹. Enfin, les principales élites intellectuelles du Qatar, au premier rang desquelles se place le doyen Al-Ansari, prônent une politique d'ouverture et de tolérance

⁹ Voir le transfert des unités américaines de l'Arabie Saoudite vers le Qatar, jugé plus coopératif et surtout plus sûr, après l'attentat d'Al-Khobar.

qui trouve des échos dans les instances dirigeantes de cet Etat et qui se traduisent par les évolutions démocratiques et la tolérance souhaitées par cheikh Hamad.

Ainsi, sans prétendre trancher ce débat aux implications multiples, il est simplement possible de constater combien Al-Jazeera symbolise la difficile position de « carrefour des mondes » des EAU et du Qatar, dépendant pour leur survie à la fois du soutien des Occidentaux et de celui du monde arabe.

Le rachat prochain d'Al-Jazeera par des capitaux américains pourrait ainsi être également symbolique d'une inflexion plus marquée de l'Etat du Qatar vers l'Occident plutôt que vers le monde arabe... L'attentat commis au Qatar contre le théâtre « Doha Players » pourrait également être le signe de cette inflexion, et d'une réaction hostile des mouvements islamistes, soucieux de ne pas perdre leur influence sur les gouvernements de la région.

23. Une économie moderne ancrée dans la mondialisation

Les facteurs énergétiques occupent une place prépondérante dans la génération des richesses aux EAU et au Qatar. Un réel effort de diversification a été cependant réalisé, de manière à faire face aux fluctuations des tarifs de vente des énergies, et à anticiper la fin prévisible de cette manne dans le futur. Il paraît opportun de s'interroger sur la viabilité à long terme de cette diversification et sur les aspects de « fuite en avant » dégagés par le gigantisme des infrastructures touristiques en cours de réalisation.

231. Une économie essentiellement basée sur la gestion des ressources énergétiques

Avant la découverte du pétrole, le désert et la mer étaient les bases de l'économie traditionnelle dans la région du golfe arabo-persique. Les activités économiques les plus importantes étaient alors la culture des dattes et la pêche des perles. De nombreux bancs de perles étaient situés plus près de la côte arabe que de la côte perse. La Grande Guerre puis la crise économique des années 30, aggravée par l'apparition des perles de culture japonaises, donnent le coup de grâce à l'industrie perlière.

En outre, jusqu'à la découverte du pétrole, les infrastructures modernes (routes, moyens de communications...) sont absentes. Le transport continue à se faire par chameau ou par bateau. L'aridité du climat rend souvent la survie difficile.

2311. Le pétrole

Les premiers prospecteurs arrivent dans la zone au début des années 30 pour effectuer les études géologiques préliminaires. Les premières cargaisons de pétrole brut quittent le Qatar dès 1949 et les EAU en 1962. Les économies de ces deux pays vont alors prendre des directions quelque peu différentes.

Emirats arabes unis

Deux facteurs permettront le développement des EAU. L'unification des émirats en 1971, avec Abou Dhabi comme capitale et l'explosion du prix du pétrole en 1973, qui va considérablement augmenter les revenus et les investissements publics. Il faut toutefois noter que sur le plan économique également les EAU sont un pays pluriel : les ressources pétrolières sont très inégalement réparties au sein des émirats.

Entre 1982 et 1988 la récession frappe Abou Dhabi. Les causes sont la baisse du prix du baril de pétrole, la réduction des quotas d'exploitation accordés par l'OPEP et la guerre Iran-Irak, qui poussent les investissements étrangers hors de la région.

La période de 1989 à 1998 est caractérisée par l'explosion du développement économique, avec l'augmentation du prix du pétrole et l'arrivée des grandes compagnies internationales. Le taux de croissance annuelle est d'environ 14%.

La force de l'économie des EAU ne réside pas seulement dans la solvabilité de l'Etat fédéral, mais aussi et surtout dans l'activité économique des émirats clés, Abou Dhabi et Dubaï essentiellement. En effet, avec des PIB respectifs de 27,5 et 11,6 milliards de dollars, les émirats d'Abou Dhabi et de Dubaï apparaissent comme les deux pôles économiques majeurs de la fédération.

Les EAU poursuivent une économie de marché libre, sans aucune restriction sur les importations et les exportations, ni sur les mouvements de capitaux. Comme il n'y a aucun impôt fédéral à payer sur les revenus ou sur les bénéfices personnels, les dépenses du gouvernement dépendent principalement des revenus pétroliers.

Le pétrole et le gaz sont les sources de revenus les plus importantes des EAU. Des sept émirats qui constituent la fédération, trois seulement sont producteurs de pétrole (Abou Dhabi, Dubaï et Sharjah) ce qui, vu l'autonomie interne, implique de grandes différences de niveau de vie entre les différentes régions.

Les cinq plus grands producteurs de pétrole de l'OPEP sont les EAU, l'Arabie saoudite, le Koweït, l'Irak et l'Iran, qui contrôlent plus de 60 % des réserves mondiales de pétrole et en fournissent actuellement 16 millions de barils par jour (b/j) aux marchés mondiaux.

Les réserves prouvées de pétrole des EAU sont estimées à 97,8 milliards de barils dont 94% à Abou Dhabi. Le coût de production du baril de pétrole y compris les dépenses régaliennes atteint les 20,00 \$ (pour 22,00 \$ en Arabie Saoudite¹⁰).

Les plafonds de production de pétrole brut sont fixés par les membres de l'OPEP qui se réunissent régulièrement en conférence. Le quota des EAU fin 2002 était de 1,894 millions de b/j, niveau qui n'avait jamais été aussi bas depuis dix ans. Les quotas ont été relevés courant 2003 et fixés à 2,138 millions de barils par jour (Mb/j) à compter du 1^{er} novembre. En réalité, on estime la production journalière des EAU à près de 4Mb/j, sans qu'il soit possible à ce pays d'aller au-delà, faute d'investissements antérieurs.

Qatar

Au Qatar, le pétrole tend à céder sa place de moteur de l'économie au profit du gaz. Les réserves sont toutefois encore estimées à 654 millions de tonnes ce qui correspond à 0.4% des réserves mondiales. La compagnie de l'état Qatar Petroleum (QP), créée en 1974, est responsable de toutes les phases de la production du pétrole et du gaz du pays.

¹⁰ Ces prix ne doivent pas être confondus avec les prix d'extraction, qui sont bien moindres. A titre de comparaison, 1\$ = 1,29 €.

Les exportations de pétrole qatarien sont presque totalement destinées à l'Asie (surtout au Japon). Les quotas de l'OPEP ont été fixés à 700.000 b/j à compter du 1^{er} novembre 2004.

Aux taux de production actuels, les réserves connues de pétrole devraient durer plus de 150 ans aux EAU. Pourtant, la diversification des économies des deux Etats joue un rôle clé pour le maintien de la croissance et la neutralisation de l'impact des baisses de production de pétrole.

2312. Le gaz

Emirats arabes unis

Les réserves de gaz sont de 6.000 milliards de m³. L'émirat d'Abou Dhabi a la chance de posséder plus de 90 % des réserves de pétrole et de gaz naturel des EAU. Le gaz est traité sur l'île de Das. Comparée au pétrole, cette source d'énergie apparaît ici comme très secondaire, dans un schéma opposé à celui du Qatar voisin.

Qatar

Bien que les ressources pétrolières restent fondamentales, l'avenir du Qatar est lié à l'exploitation de l'un des plus grands gisements de gaz naturel du monde, dont la réserve est de 7 000 milliards de m³, ce qui représente 10% des réserves mondiales, et le place au 3^{ème} rang dans le monde. La plupart du gaz est situé offshore sur le camp de North Field.

Qatar Gaz et Ras Gaz sont les grandes compagnies locales. Le point névralgique d'exploitation du gaz est Ras Laffan. Son port recevra 10 milliards de tonnes par an de gaz provenant du gisement offshore de North Field¹¹. Le site de Ras Laffan est aujourd'hui un chantier de 60 000 employés... Aujourd'hui, l'exploitation du gaz est réalisée par Qatar Petroleum (65%), Total (10%), Exxon Mobil, (10%), Mitsui (7.5%), et Marubeni (7.5%).

232. Une volonté de diversification, mais également un sentiment de « fuite en avant »

Les deux Etats ont tout d'abord créé les structures leur permettant de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des énergies, en ne se limitant pas à la seule fourniture des matières premières. Ensuite, en dehors du secteur du pétrole et du gaz, ont été favorisées, au moins pour les EAU, des activités industrielles dans des secteurs tels que le bâtiment, l'aluminium, les produits chimiques et les plastiques, les métaux et le matériel lourd, le prêt-à-porter et les textiles, et l'alimentation.

Des mesures visant à encourager le développement des industries non pétrolières ont ainsi été prises, par le biais de la fourniture de structures et de mécanismes de soutien attrayants et par celui du développement d'infrastructures améliorées. Dans les dernières années, le secteur non pétrolier de l'économie des EAU a fourni 70% du PIB et 30% des exportations. Les programmes d'Offsets s'inscrivent dans cette perspective de diversification.

¹¹ Appelé également Pars dans les eaux iraniennes. Il y a en effet conflit entre les deux Etats pour se répartir les droits sur ce champ géant.

2321. Maîtriser l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des énergies

Aux EAU, en 1974, le gouvernement d'Abou Dhabi a acquis 60% des parts des concessions détenues par les Occidentaux et les a confiées à l'ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company), qui devient alors l'un des principaux acteurs dans l'économie des émirats.

L'ADNOC a créé un grand nombre de filiales et mis en place des sociétés mixtes pour développer des activités qui ne se limitent pas à la seule production de pétrole brut : raffinage, traitement du gaz naturel, produits chimiques, transport maritime, exploration, production et enfin commercialisation de ses produits raffinés dans le pays.

Actuellement, l'ADNOC planifie une ouverture limitée à 28% pour la prospection de pétrole au champ offshore de Upper Zakhum au profit d'entreprises étrangères comme BP, Total, Chevron Texaco, Exxon Mobil, et Japan Oil Development Company (JODCO).

Les principales filiales de l'ADNOC sont :

- *Abu Dhabi Company for Oil Operations (ADCO)* – pour l'exploitation de pétrole onshore.
- *Abu Dhabi Marine Operating Company (ADMA-OPCO)*, pour l'exploitation de pétrole offshore.
- *Abu Dhabi Gas Industries Limited (GASCO)*, pour la production des dérivés du gaz.
- *ADNOC Distribution*, pour la distribution des produits raffinés issus du pétrole.

L'ADIA (Abu Dhabi Investment Authority), créée en 1976, se préoccupe de l'avenir en investissant à l'étranger une partie des revenus du pétrole en actions, obligations, biens immobiliers, etc. Selon de nombreux observateurs, les revenus générés par ces placements seraient, certaines années, au moins égaux à ceux du pétrole¹².

2322. Les zones franches

La croissance économique a été considérablement stimulée par le développement, à partir de 1995, des nombreuses zones franches réparties sur l'ensemble des EAU, actuellement au nombre de 13 et regroupant plus de 5 000 sociétés.

Ces zones franches constituent les principaux centres de réexportation de la région. La plus grande d'entre elles est la zone de Djebel Ali, créée en 1985 à 20 Km au sud de la ville de Dubaï. La zone franche du Parc de l'or et du diamant y est associée et regroupe environ 120 ateliers de fabrication de produits contenant de l'or et des diamants, ainsi que 30 points de vente.

Le Centre des produits de base et des métaux de Dubaï (DMCC) a été inauguré en tant que zone franche le 1^{er} mai 2002. Il a pour objet principal d'offrir une infrastructure commerciale à ses trois segments principaux : l'or, les diamants et les produits de base. Dubaï effectue le commerce d'or avec 75 pays, dont les plus importants marchés sont la Suisse, l'Inde, l'Arabie

¹² Il est cependant très improbable que ce soit le cas aujourd'hui, alors que les cours du baril sont au plus haut.

Saoudite, Singapour et le Pakistan. En 2003, l'importation d'or a représenté 290,6 tonnes (3,39 milliards de \$) et l'exportation de 153,8 tonnes (1,79 milliards de \$).

Récemment, l'émirat de Dubaï a créé l'Internet City (DIC) et la Media City (DMC). Ces centres sont considérés comme les premières zones franches de commerce électronique au monde.

Le système des zones franches commence également à se développer au Qatar avec la construction à Doha du « USD 100 m Science and Technology Park », centré sur la recherche et la commercialisation de la technologie. Le début de l'exploitation est prévu pour 2006.

La volonté de diversification s'affiche également dans le secteur industriel, comme en témoigne la production d'aluminium de Dubaï. Avec une capacité originelle de 135 000 tonnes par an en 1979, DUBAL (Dubaï Aluminium) est actuellement la seconde fonderie d'aluminium au Moyen-Orient avec une capacité de production de 375 000 tonnes par an.

2323. Le marché boursier

Les EAU possèdent le deuxième marché boursier arabe en matière de capitalisation, derrière l'Arabie Saoudite. Les opérations sur les valeurs des plus grandes sociétés des EAU et de la région du Golfe se font sur les deux places financières récemment créées : la bourse des valeurs d'Abou Dhabi (ADSM) et la Bourse de Dubaï (DFM). Toutes deux ont connu une croissance très significative et sont maintenant bien établies.

Le volume des transactions à l'ADSM a atteint 800,98 millions de dirhams en 2002, alors que le volume enregistré par la DFM était de 1,55 milliards de dirhams. Les opérations boursières à l'ADSM ont été estimées à 3,69 milliards de dirhams (plus de 10 milliards de dollars). La plus importante cotation en bourse a concerné la société de télécommunications ETILASAT, dont la capitalisation s'élève à peu près à 30% de la capitalisation boursière totale.

2324. Des infrastructures économiques modernes

Les infrastructures émiriennes sont très modernes, qu'il s'agisse des ports, des aéroports, des autoroutes et larges routes qui sillonnent le pays, ou encore du réseau de télécommunications.

Reconnus comme le carrefour commercial du Golfe d'Arabie, les EAU possèdent le troisième port du monde en volume de cargaison, le port de Mina Jebel Ali, à Dubaï. Ils comptent au total 14 ports, soit un total de 200 quais. Les principaux sont ceux de :

- Dubaï : Port Rashid, premier port du Golfe, et Djebel-Ali couplé à une vaste zone franche ; Dubaï Creek Port et Hawriya Port davantage tournés vers l'Iran et fréquentés par les petites et moyennes embarcations en bois, les Dow ;
- Abou Dhabi : trafic de marchandises diverses ;
- Golfe d'Oman : Khor Fahkan et Fujairah.

Six aéroports assurent les liaisons aériennes à Abou Dhabi, Dubaï, Sharjah, Fujairah, Ras Al Khaimah, Al Ain. L'émirat de Dubaï a commencé la construction de son deuxième aéroport international, à proximité de la région de Jebel Ali.

Notons que Dubaï dispose d'une Compagnie aérienne, Emirates airlines, dont la qualité de service est reconnue par tous et qui enregistre une forte croissance de ses activités, à l'inverse

de la majorité de ses homologues étrangères. En 2005, elle a commandé pour 26 milliards de dollars 45 Airbus géants A380. Abou Dhabi détient par ailleurs une participation dans la Compagnie Gulf Air. Deux nouvelles compagnies des EAU viennent d'apparaître : Ettihad et Air Arabia.

S'agissant des télécommunications, il convient de noter que les EAU disposent d'un opérateur national unique très dynamique ETILASAT. La densité du réseau téléphonique fixe dépasse les 40 lignes pour 100 habitants, (la moyenne des pays arabes se situant à 5 lignes pour 100 habitants). Le réseau mobile est aussi en plein essor. Au Qatar, l'opérateur national unique Qtel est l'un des plus gros employeurs du pays, avec environ 2 000 salariés.

2325. Le groupe de compensations des Emirats arabes unis (UAE offsets group – UOG)

Créé en 1992, l'UOG joue actuellement pour les EAU, et en particulier pour Abou Dhabi, le rôle de groupe de réflexion commercial et économique.

Un système de compensation

Le programme de compensations des EAU exige que tous les producteurs d'armement signant des contrats d'une valeur supérieure à 10 millions de dollars avec les forces armées émiriennes remplissent des obligations de compensation, l'UOG jouant le rôle d'intermédiaire entre les partenaires de l'entreprise.

De nombreux projets de plusieurs millions de dollars, y compris des entreprises dans le domaine de l'énergie, des chantiers navals, des fermes piscicoles, des centrales de refroidissement urbain et des sociétés de leasing aérien, ont été créés par l'UOG dans le cadre d'une coopération (« coentreprise ») entre des investisseurs locaux et internationaux.

En ce qui concerne plus particulièrement la Défense et les programmes d'armement, les performances des coentreprises sont étroitement contrôlées par l'UOG. Si les producteurs d'armement ne remplissent pas leurs obligations, ils sont tenus de payer une pénalité pour rupture de contrat de 8,5% sur la partie non exécutée de l'obligation, calculée à chaque étape.

Les entreprises créées dans le cadre de ce programme doivent rapporter des bénéfices atteignant 60% de la valeur d'un contrat sur plusieurs années (la durée typique d'une obligation de compensation est de sept ans) et permettre de gagner des crédits de compensation qui sont évalués à plusieurs étapes de la vie d'un projet de compensation.

Les contraintes imposées par le système n'ont pas encouragé les entreprises à jouer un jeu qui aurait pourtant pu être profitable aux économies locales. Partant, l'UOG est surtout devenue une société à part entière, faisant ses propres affaires, comme en témoigne le projet Dolphin décrit ci-dessous.

Le projet Dolphin

Quelques projets gérés par l'Offsets Group ne font pas partie du Programme de compensations.

Le Projet Dolphin, d'un montant de 3,5 milliards de dollars, est le plus gros projet hors compensation mis en oeuvre par l'UOG. Il couvre la production de 56 millions de mètres

cubes par jour (m³/j) de gaz naturel, qui seront transportés du champ de North Field par des gazoducs sous-marins vers l'usine de traitement spécialisé Dolphin située dans la cité industrielle de Ras Laffan, au Qatar, pour être ensuite délivrés aux marchés des EAU par un pipeline sous-marin long de 440 kilomètres. Le nouveau gazoduc devrait commencer à acheminer le gaz en 2006.

Le projet est conduit par une entreprise commerciale développée par Dolphin Energy Ltd (DEL), qui est détenue à 51 % par la Mubadala Development Company (elle-même détenue à part entière par le gouvernement d'Abou Dhabi) et à 24,5 % par chacune des deux autres sociétés partenaires : Total et Occidental Petroleum. L'objectif de ces projets est de stimuler le développement industriel du pays en fournissant des sources d'énergie sûres.

À l'avenir, et en fonction de leurs besoins, Oman et le Pakistan seront également en mesure de recevoir du gaz Dolphin du Qatar.

Il faut remarquer qu'à la différence du pétrole, il n'y a pas de cotation pour le gaz. Les investissements nécessaires ne sont engagés qu'une fois à la signature des contrats permettant d'écouler la production prévue pour 20 à 25 ans. Il s'agit donc de projets moins risqués.

2326. Les infrastructures touristiques : un gigantisme symbole de « fuite en avant » ?

Sur le plan économique, le tourisme est considéré comme un secteur qui devrait, à l'avenir, contribuer pour une part importante au PIB des EAU. La manne financière considérable dégagée par le commerce des ressources énergétiques permet des investissements majeurs et hautement symboliques dans ce secteur.

Des projets pharaoniques

L'émirat de Dubaï est indubitablement au premier plan du développement du tourisme aux EAU. Pourtant, Abou Dhabi, Sharjah, Ras al-Khaimah, Ajman, Umm al-Qaiwan et Fujairah ont tous effectué des avancées majeures dans ce domaine.

A Dubaï, au niveau de l'infrastructure hôtelière et de loisirs, Burj al-Arab, souvent considéré comme « le plus bel hôtel du monde » avec ses 321 mètres de haut, est le seul hôtel 7 étoiles existant sur la planète.

L'autre projet, Burj Dubaï, un gratte ciel de 705 mètres de haut comptant pas moins de 160 étages, devrait être terminé en 2008 et sera alors la construction la plus élevée du monde, devant l'antenne radio de Varsovie.

Le gouvernement de Dubaï, lorsqu'il s'est avéré que le littoral disponible allait arriver à saturation, a conçu un gigantesque aménagement offshore pour résoudre le problème. C'est ainsi que les deux Palms Islands, qui seront bientôt terminées, ont vu le jour. Chacune de ces îles artificielles, Palm Jumeirah et Palm Jebel Ali, prolongera le littoral de Dubaï de 60 kilomètres, soit une augmentation de 166 % !

Chaque 'Palm' abritera plusieurs hôtels, des villas, des appartements avec vue sur la mer, des ports de plaisance, des parcs aquatiques à thème, des restaurants, des centres commerciaux, des complexes sportifs, des établissements thermaux, des cinémas... Fin 2003, toutes les

propriétés disponibles sur l'île Palm Jumeirah avaient déjà été vendues et la moitié de celles de Palm Jebel Ali étaient retenues¹³.

“The World” (Le Monde), est un groupe de 250 îles artificielles disposées de la même manière que les sept continents et situé à 4 kilomètres au large de la côte de Jumeirah, entre Burj Al Arab et le port Rashid. Chacune de ces îles est vendue à des promoteurs privés.

Le plus grand développement touristique à terre aux EAU, le projet Dubaïland d'un montant de 18 milliards de dirhams, est également en cours de réalisation. Construit sur une zone de près de 18 600 hectares adjacente à la route des Émirats, à Nad al Sheba, Al Quoz et Al Barsha, ce vaste aménagement devrait attirer environ 200 000 visiteurs par jour et sera doté du plus grand centre commercial au monde, le Mall of Arabia.

Parmi les autres attractions figurent le tentaculaire Adventure World, le Sports World, l'Eco Tourism World, le Shopping World, le Family City World et le Kids World.

Une fuite en avant ?

Même si la structure économique mise en place aux EAU comme au Qatar démontre une grande maturité des dirigeants, traduite par une volonté de diversification des activités, on peut s'interroger sur la symbolique du gigantisme des projets mis en œuvre par les EAU dans le domaine des infrastructures touristiques.

Si la relation entre l'importance des ressources dégagées par le commerce des énergies et la nécessité de les investir au travers de ces projets ne fait pas de doute, il est cependant permis de s'interroger sur deux points :

- comment les populations locales pourront-elles intégrer cet étalage occidental dans les enseignements de l'islam ?
- quel sera l'avenir des ces infrastructures une fois que la manne financière liée au commerce des énergies aura disparu ?

Les réponses à ces questions sont fondamentales pour l'avenir de ces Etats, placés par le pétrole en position de puissance, alors que fondamentalement fragiles.

L'ensemble de ces analyses, sur des facteurs essentiellement internes mais ayant des interactivités avec des problématiques externes, montre donc à quel point ces Etats jeunes ont à faire des choix parfois cornéliens, tiraillés entre leur volonté d'ouverture et de modernité, et leurs traditions, facteurs de cohésion interne et symboles de leur appartenance à la communauté des croyants.

Ces aspects relatifs à leur position de « carrefour des mondes » sont également mis en exergue au travers de leurs relations extérieures et de leur politique de défense.

¹³ Pour toute information ou... réservation cf. www.thepalm.co.ae.

3° PARTIE : UN CARREFOUR GEOPOLITIQUE FONDAMENTAL

Cette partie permettra d'étudier à la fois les politiques extérieures de ces Etats et leurs politiques de défense.

31. Politique étrangère et relations internationales

La politique étrangère des Emirats arabes unis (EAU) et du Qatar et la place de ces deux Etats au sein de la Communauté internationale, sont assez semblables. Certes, ils ne disposent pas des mêmes capacités et s'opposent parfois sur certains points, mais les similitudes sont suffisamment frappantes pour qu'il soit indiqué de les étudier ensemble plutôt que séparément.

La compréhension de la politique étrangère des EAU et du Qatar n'est pas aisée, car ces pays adoptent un double langage selon qu'ils s'adressent aux Etats occidentaux, aux mondes arabe ou musulman ou à leur propre population. Le discours, mais plus profondément les objectifs poursuivis diffèrent selon le niveau où l'on se place. En outre, il y a parfois opposition entre les actes et les paroles et les non-dits sont nombreux. Seuls deux principes semblent intangibles : une volonté d'intégration dans la Communauté internationale comme acteurs à part entière et l'omniprésence de l'islam, qui sous-tend toute la politique étrangère, tout comme interne, d'ailleurs.

Aussi, pour ne pas se laisser abuser, convient-il de distinguer trois cercles dans leurs relations avec les acteurs extérieurs : d'abord la politique générale, marquée par une certaine retenue, qui étant la plus vaste, correspond au 3^{ème} cercle ; ensuite les relations avec les Etats arabes et musulmans, qui s'approchent du discours intérieur (deuxième cercle) ; enfin, la politique strictement régionale, fortement marquée par les oppositions entre intérêts contradictoires, conflits souvent masqués par une apparente volonté de concertation (premier cercle). Ces trois directions constitueront les trois sections de ce chapitre.

311. La politique extérieure générale des EAU et du Qatar

La politique extérieure générale des EAU et du Qatar se caractérise d'abord par la volonté de ces deux Etats de s'inscrire dans le concert des nations. De construction récente, sans tradition historique ou culturelle solide, si ce n'est l'héritage de l'islam, ils veulent d'abord exister. C'est la raison pour laquelle ils tendent à donner un maximum de visibilité à leur action et s'efforcent de s'impliquer dans de nombreuses organisations internationales gouvernementales (OIG) et à promouvoir l'action d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) implantées sur leur sol ou utilisant leurs fonds. En particulier, ces deux Etats participent à de nombreuses commissions et organisations dérivées de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et à l'essentiel des structures financières et économiques internationales¹⁴, où ils se font souvent les avocats des pays arabes et musulmans, et mènent actuellement une action décidée pour l'allègement des dettes de l'Irak, n'hésitant pas à montrer l'exemple, au moins dans le discours.

¹⁴ Fonds monétaire international (FMI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Fonds international pour l'agriculture et le développement (IDAF)...

Dans le cadre de l'ONU et des organisations dérivées, les EAU et le Qatar s'efforcent de promouvoir, en termes très généraux, une certaine conception (islamique) des droits de l'homme et de la Démocratie. Ainsi, ils ont un rôle appuyé à la commission de l'ONU pour les droits de l'homme et n'ont pas ménagé leurs efforts pour accueillir le Centre des droits de l'homme des Nations unies pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, qui doit commencer à fonctionner à Doha cette année. De même, ils ont soutenu l'initiative américaine pour la démocratisation des pays arabes, n'hésitant pas, en mars-avril 2004, à fustiger le refus de « réformes » de leurs voisins. Cela ne signifie cependant pas que ces deux Etats soient des modèles en matière de démocratie et de droits de l'homme, loin s'en faut¹⁵, mais au moins ont-ils les moyens, et éprouvent-ils la nécessité, de redistribuer les importantes richesses extraites de leur sous-sol ou générées par le commerce et le tourisme, ce qui leur permet de bon droit de critiquer leurs voisins moins généreux.

De même, les EAU et le Qatar se montrent des partisans convaincus de la paix et de la charte des Nations unies. Outre la référence à ces principes dans divers accords auxquels ils participent, ils s'efforcent de proposer leur médiation dans certains conflits. Ils s'engagent en toute logique plus spécifiquement dans le monde arabe, surtout dans le conflit israélo-palestinien et dans celui entre le Maroc et le Front Polisario. En février 2004, notamment, une médiation qatarienne a permis de libérer une centaine de prisonniers marocains détenus par le front Polisario. Cependant, les actions des EAU et du Qatar dépassent parfois ce cadre : les deux Etats participent à des forums généraux sous l'égide de l'ONU en particulier en matière de désarmement. Ils se conçoivent en effet comme un relais entre pays développés (PD) et pays en développement (PeD) ou comme un pont entre l'Occident et les pays arabes, et entendent bien mêler leur voix aux bonnes volontés de toute origine.

En terme de grandes orientations, la politique étrangère de ces deux Etats cultive l'équilibre. Le tropisme américain, souligné avec malice par de nombreux pays européens, est réel, mais n'est peut-être pas aussi important qu'il y paraisse. Certes, en terme de politique de défense, les EAU et surtout le Qatar se placent volontiers sous le parapluie américain, mais ces deux Etats sont loin de s'abandonner à des relations exclusives avec le géant américain et s'efforcent de diversifier leurs sources d'investissements directs à l'étranger (IDE) et leurs marchés.

En ce qui concerne leur relation avec les Etats-Unis (USA), les points de vue divergent cependant quelque peu entre les EAU et le Qatar : le premier Etat conserve une certaine distance diplomatique avec les USA, mais est en même temps le point d'entrée de l'influence commerciale américaine dans la région. Le second est plus proche sur le plan stratégique et semble s'en remettre presque totalement aux forces américaines pour assurer sa sécurité, mais tend à cultiver une attitude d'indépendance incarnée par la liberté de ton d'Al-Jazeera, qui n'hésite pas à se montrer des plus critiques vis-à-vis de la présence américaine en Irak ou de la politique d'Israël...

Ce qui frappe plutôt, d'ailleurs plus dans le cas des EAU que du Qatar, du fait du rôle particulier du marché de réexportations de Dubaï, est le rapprochement de plus en plus clair avec l'Asie. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'Europe dans son ensemble et les Etats-Unis ne sont que les troisième et quatrième partenaires commerciaux des EAU, après les pays de l'ASEAN et ceux de la sous région du Golfe. Il existe une réelle complémentarité

¹⁵ Les EAU ne se sont pas fait prier, en particulier, pour extradier en novembre 2004 l'opposant soudanais Abd al-Aziz Khalid, pourtant menacé de mort...

entre les exportations du Qatar et des EAU, centrées sur l'énergie et la réexportation d'or, de produits de haute technologie et de machines, et les économies asiatiques globalement marquées par un faible coût de la main d'œuvre mais pénalisées par un besoin croissant de pétrole et de gaz naturel.

Cette orientation est moins visible sur le plan stratégique, du fait de l'omniprésence des USA dans la région en ce domaine, mais se manifeste aussi par les liens de population ainsi que par la solidarité du Qatar et des EAU, qui promeuvent une politique de développement des PeD de la région et ont encore montré leur présence à l'occasion du Tsunami, avec une importante aide financière dans les deux cas et une présence visible sur le terrain pour les EAU.

Parmi les pays d'Asie avec lesquels les EAU et le Qatar entretiennent des relations suivies, figurent avant tout le Japon, 2^{ème} partenaire économique du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) - aussi appelé dans certains documents Conseil de Coopération des Etats Arabes du Golfe (CCEAG) pour souligner l'absence de l'Iran de cette organisation - la Chine, 3^{ème} partenaire du CCEAG, et le Pakistan avec lequel les échanges sont en augmentation constante et les relations de plus en plus privilégiées dans tous les domaines. En particulier, la Chine négocie depuis décembre 2004 une zone de libre échange avec le CCEAG, qui pourrait à court terme entraîner une explosion des relations économiques avec les EAU et le Qatar. Enfin, l'extension du projet Dolphin au Pakistan, prévue dans la future phase de développement du réseau, pourrait entraîner l'établissement de relations suivies en matière d'énergie, qui dynamiserait les liens déjà tissés tant en matière économique que stratégique. Une telle extension semble cependant, à ce stade, manquer de réalisme en raison des nombreuses difficultés qu'il faut encore résoudre.

Le troisième axe de la politique étrangère des EAU et du Qatar est l'Europe, domaine dans lequel la France reste en pointe. Les deux Etats y recherchent surtout une protection militaire, une source d'IDE et un contrepoids à l'influence stratégique et économique des USA. Ils tentent également de jouer des divergences entre l'Europe et les Etats-Unis pour affirmer leur place et peser sur le conflit israélo-palestinien.

La position perçue comme traditionnellement pro arabe de la France, fait qu'elle est en cette matière particulièrement courtisée. Une lune de miel s'est même produite dans la deuxième moitié des années 1990 entre la France et les EAU, laquelle s'est matérialisée en 1996-1997 par des échanges de haut niveau et en particulier par la visite de Jacques Chirac, événement largement célébré à Paris comme à Abou Dhabi. Sur ce plan, la haute personnalité du Président français et la perception d'héritier de la politique arabe gaulliste dont il bénéficie a eu un rôle majeur, encore visible aujourd'hui malgré quelques désillusions récentes. Il s'en est suivi une relance des relations commerciales dont a aussi profité l'Europe en général puisque Airbus en a été l'un des principaux bénéficiaires.

Ces relations économiques, qui ont bien vite concerné le Qatar, se sont doublées d'un rapprochement stratégique avec la signature d'accords de défense très ambitieux avec les deux Etats. Ceux-ci se concrétisent par un engagement ferme de la France à défendre les EAU et le Qatar en cas d'agression et par d'importantes manœuvres conjointes régulières, le tout doublé de contrats d'armement. Parallèlement, une active coopération culturelle a été menée autour des représentations diplomatiques françaises, de l'Alliance française et des lycées francophones implantés aux EAU et au Qatar. Elle s'est doublée d'offres généreuses de bourses pour permettre à de jeunes Emiriens et Qatariens d'étudier dans les universités

françaises, initiative d'ailleurs soutenue par les entreprises françaises présentes sur ce marché¹⁶.

Ces initiatives continuent et les relations bilatérales entre la France et les EAU restent bonnes, mais l'enthousiasme s'est, depuis, assez sensiblement refroidi : il n'est pas anodin que la presse locale se soit montrée extrêmement sévère vis-à-vis de notre pays depuis son rapprochement, apparent - et timide - avec les USA, perçu comme une trahison et comparé à l'invasion de l'Égypte par le général Bonaparte en 1797... L'opinion de la presse n'en est pas pour autant, sur ces sujets, celle des dirigeants, notamment à Abou Dhabi.

En revanche, avec le Qatar, les relations demeurent au beau fixe¹⁷ et la France, 4^{ème} partenaire commercial du pays, sert souvent de lieu de rencontre pour les diplomates qatariens menant des missions délicates comme les discussions officielles avec Israël ou les tentatives de normalisation avec l'Arabie Saoudite.

En plus de la France, les EAU et le Qatar entretiennent des relations importantes avec la Grande-Bretagne. Ces deux États ont certes d'abord voulu rompre les ponts avec l'ancienne puissance coloniale, mais la puissance économique du Royaume-Uni et la prégnance de l'anglais ont eu raison de ces velléités nationalistes. A cela se sont ajoutés les investissements britanniques, qui ont largement facilité le développement des deux pays, et la complémentarité des économies. Cette forte présence économique et commerciale s'est doublée, en 1996, de la signature d'accords de défense entre le Qatar, les EAU et la Grande-Bretagne.

Enfin, l'Allemagne¹⁸ et l'Italie tentent de développer des relations à la fois économiques et stratégiques, mais elles n'ont pas encore l'ampleur de celles cultivées par les deux puissances précédentes, même si l'implication de ces deux derniers pays dans la reconstruction de l'Irak, pourrait augmenter rapidement leur importance.

A l'exception de ces deux pays, les relations avec les autres États européens sont moins marquées et consistent surtout en des échanges commerciaux et touristiques.

Les liens avec les autres régions du monde sont moins importants, sinon avec les pays musulmans d'Afrique. De telles relations relèvent plutôt de la politique arabe des EAU et du Qatar et seront donc traitées dans la section suivante. Les liens économiques avec l'Amérique du Sud existent mais demeurent limités pour d'évidentes raisons géographiques et du fait des difficultés de solvabilité de la majorité des pays de la zone. La promotion des relations avec la Russie et l'Europe centrale et orientale fait partie des objectifs affichés, mais demeure encore secondaire tant du fait des difficultés financières de ces États que du manque de complémentarité des exportations et de l'éloignement géographique des deux régions.

¹⁶ Notamment Total qui offre d'assez nombreuses bourses d'étude dans les grands établissements français et attribue également des stages dans son entreprise aux jeunes élites locales.

¹⁷ Preuve en est le succès d'Airbus, qui a remporté un nouveau marché face à Boeing avec Qatar Airways en décembre 2003.

¹⁸ Le chancelier allemand vient de faire un voyage officiel d'une semaine dans la région en février 2005.

312. La politique arabe et musulmane

Le deuxième cercle, bien distinct du troisième, est constitué des pays arabes et des Etats à majorité musulmane. Les relations avec ce deuxième cercle se veulent beaucoup plus suivies que les précédentes. En effet, il n'est plus question ici d'intérêts, mais d'une identité. Le vocabulaire employé parle de lui-même : alors que les relations avec le troisième cercle donnent lieu à des « partenariats » économiques ou stratégiques, et au mieux à des « alliances » avec des Etats « amis », les relations avec le deuxième cercle sont qualifiées de « naturelles », même si elles sont parfois heurtées, et concernent des Etats « frères » et non plus, au mieux « amis » ou « alliés ».

Cette différence flagrante de vocabulaire se retrouve dans le contenu du message. Alors qu'avec le troisième cercle, l'extérieur, la priorité va à la démocratie, au développement de relations pacifiques et aux droits de l'homme, avec les « pays frères », il est avant tout question de solidarité arabe et de promotion de l'islam.

Ici comme ailleurs, après la religion, le catalyseur de cette union est le conflit israélo-arabe. Là encore, il convient au préalable de différencier l'attitude manifestée vis-à-vis de l'occident et des OIG à vocation mondiale et le discours destiné aux pays arabes, musulmans et à la population autochtone :

Dans les forums internationaux, les EAU et le Qatar se montrent d'une grande volonté de conciliation. Ils se proposent de jouer les médiateurs et soutiennent toutes les initiatives de paix et notamment la « Feuille de route ». Ils vont jusqu'à dénoncer publiquement les contradictions de leurs voisins arabes lorsqu'ils utilisent ce conflit comme prétexte pour ne pas se réformer, au prix de quelques inimitiés sans doute passagères. De même, sur le plan interne, le gouvernement des EAU a, sous la pression américaine, fermé en août 2003 un centre de recherche stratégique accusé d'antisémitisme...

En revanche, à la Ligue arabe, à l'Organisation de la Conférence islamique ou dans les autres forums arabo-musulmans, le discours est tout autre : Depuis la fameuse rupture entre le prophète et les Juifs, à Médine, en 630, appelée « trahison de Médine » par les Arabes musulmans, la méfiance vis-à-vis des Juifs est cultivée de génération en génération et mine les relations entre les deux peuples. La création d'Israël n'a fait que renforcer ce sentiment bien ancré. Par conséquent, on dénonce régulièrement la politique « sioniste » d'Israël, son oppression du «peuple palestinien », sa répression « barbare » et ses « assassinats », son « obstruction permanente » à l'application de la « Feuille de route ». Les objectifs des EAU et du Qatar sont clairement définis : contribuer à bouter « l'opresseur » israélien hors des frontières d'avant 1967, établir un Etat palestinien indépendant dans les territoires ainsi « libérés » avec Jérusalem comme capitale, obtenir l'évacuation définitive du Golan syrien et des fermes de Shaba au profit du Liban... Tout un programme qui ne prévoit en échange aucun avantage pour l'Etat juif, sinon une hypothétique reconnaissance dont on évite de parler ouvertement, tant la méfiance, pour ne pas dire la haine des Juifs demeure ancrée dans la mémoire collective, depuis des siècles.

Les deux discours ne sont pas totalement disjoints. Avec intelligence, les EAU et le Qatar proclament régulièrement dans les instances internationales leur préoccupation devant les violations des droits de l'homme effectuées par l'occupant palestinien et leur volonté « constructive » de contribuer au retour de la paix dans la région par l'application des

résolutions de l'ONU qui condamnent Israël. Il y a donc, parallèlement à un discours arabe « dur », appropriation des arguments occidentaux pour mieux combattre Israël.

Ce double langage tient parfois du grand écart. C'est particulièrement vrai pour le Qatar qui hébergeait une mission commerciale israélienne et entend jouer les médiateurs dans le conflit israélo-palestinien tout en diabolisant l'Etat hébreu... Ce dialogue existe pourtant. Des entrevues portant sur la « Feuille de route » ont eu lieu à Paris en mai 2003 entre les deux ministres de Affaires étrangères, avec la bénédiction de la France. Mais on a ensuite frisé la crise en septembre 2003 lorsque le Qatar a accueilli l'OMC à Doha : les usages diplomatiques veulent que les drapeaux de tous les membres de l'organisation, y compris celui d'Israël, soient dressés. Une polémique s'est alors déchaînée entre les modernistes, qui y souscrivaient, et les durs, qui s'y opposaient, conflit qui s'est envenimé lorsqu'on a appris que le ministre de l'Economie israélien, Benyamin Netanyahu, se proposait de participer lui-même à la conférence... Finalement, un compromis a été trouvé : le ministre israélien a délégué un représentant et le drapeau a flotté en toute discrétion au-dessus du siège de la conférence, un journaliste arabe tentant de le photographier étant même interpellé...

Il en est presque de même pour les EAU : en juin dernier, au moment où le gouvernement émirien dénonçait avec une rare violence l'action de Tsahal dans la bande de Gaza, on a appris de sources diplomatiques que des négociations entre Israël et les EAU étaient entamées pour l'ouverture d'une représentation diplomatique de l'Etat hébreu à Abou Dhabi... Mais des obstacles essentiellement idéologiques s'opposent encore à ce projet.

Ceci ne signifie pas que la politique du deuxième cercle n'est pas fondée. En particulier, la solidarité arabe et musulmane est une réalité : les EAU et le Qatar sont d'importants donateurs qui s'investissent généreusement dans l'aide envers les pays moins favorisés, à condition qu'ils soient arabes et/ou musulmans. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le principal critère « d'amitié » est la religion musulmane, plutôt que l'arabité : sur la vingtaine de pays directement bénéficiaires de l'aide publique des deux Etats et de celle d'ONG et de fondations patronnées par des membres des deux familles régnantes, on ne trouve aucun pays qui ne soit pas musulman... En revanche, nombreux sont ceux qui n'appartiennent pas au monde arabe, ce qui montre la priorité de l'aspect religieux sur le liant culturel. En outre, une grande partie de l'aide et de l'activité diplomatique du Qatar et des EAU va à la promotion de la religion musulmane et même des mouvements islamistes, du moins jusqu'aux pressions américaines consécutives aux attentats du 11 septembre.

Ainsi, les PeD musulmans d'Afrique et d'Asie reçoivent en permanence des aides sonnantes et trébuchantes. Outre l'aide directe au développement à laquelle les deux Etats consacrent depuis longtemps plus de 3% de leur PIB, ce qui est très important, les projets concrets sont nombreux et souvent importants, surtout de la part des EAU qui disposent de moyens plus importants que le Qatar. En particulier, ceux-ci se sont saisis de la question bosniaque et de celle du Kosovo, envoyant armes et fonds aux combattants musulmans puis dépêchant un contingent de casques bleus sur zone. Ils se sont aussi largement investis dans la reconstruction de mosquées et la formation d'un clergé local, dont les orientations orthodoxes ont parfois été dénoncées après le 11 septembre.

Cette politique de solidarité se double enfin d'excellentes relations bilatérales avec plusieurs Etats appartenant au 2^{ème} cercle. C'est en particulier le cas avec la Syrie, d'où la frilosité des deux pays à suivre la politique américaine hostile à ce pays, et avec le Maroc, l'Egypte et la Libye, dont les spécialistes sont très prisés aux EAU comme au Qatar et qui bénéficient en retour d'une forte aide financière.

Cette politique pro arabe et pro musulmane n'est pas toujours sans heurter celle menée avec le 3^{ème} cercle. Même en exceptant le cas d'Israël, les contradictions sont flagrantes, au moins sur deux points : le rapprochement stratégique des USA malgré leur action contre plusieurs pays « frères » et la question du terrorisme. Sur ce plan, les deux Etats adoptent une politique classique d'intérêts tendant à concilier les contraires.

En ce qui concerne la relation privilégiée avec les USA, force est de reconnaître que l'intérêt qu'ont les deux Etats à conserver la protection américaine prime le plus souvent sur la solidarité arabe et musulmane, même si les ambiguïtés habilement cultivées en cette matière en réduisent la visibilité. Cependant, sur les dossiers les plus importants, le Qatar et surtout les EAU se rangent le plus souvent du côté américain, voire sous la bannière étoilée : des contingents émiriens et qatariens significatifs ont participé à la Deuxième guerre du Golfe (1990-1991), puis les deux Etats ont soutenu les sanctions de l'ONU à l'encontre de l'Irak et, sans cautionner officiellement l'attaque américaine de 2003, ils ne se sont pas fermement opposés à cette action militaire, pourtant dénoncée par de nombreux pays occidentaux et la majorité du monde musulman.

Le Qatar a même poussé la « compréhension » jusqu'à héberger le commandement américain en charge des opérations et les accords stratégiques avec les USA ont été resserrés... Par la suite, les médias des deux Etats et en particulier la chaîne qatarienne Al-Jazeera ont dénoncé les excès américains et servi de caisses de résonance à la résistance irakienne, alors qu'en mars 2004 les chefs d'Etat jordanien et qatarien s'accordaient sur la nécessité de faire partir au plus tôt les troupes américaines d'Irak... En somme, l'ambiguïté règne.

Il en est presque de même en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la prolifération, qui s'oppose à la solidarité islamique. Encore convient-il de distinguer les deux Etats. Pour le Qatar, le 11 septembre n'a pas entraîné de remise en question importante, aucune implication directe de citoyens qatariens n'étant prouvée. Le pays a seulement été prié de vérifier ses réseaux bancaires, suspectés de financer le terrorisme. En revanche, pour les EAU, la situation est tout autre : au moins un terroriste ayant participé à cette opération était en effet émirien, ce qui n'a pas été sans créer de tensions avec les Américains. En outre, les suspicions de financement des programmes nucléaires libyens et iraniens par le groupe BSA-Tahir, basé à Dubaï, fondées sur les révélations du scientifique pakistanais Abd Al-Qadir Khan, ont entraîné au printemps 2004 de nouvelles interrogations américaines. Des mesures concrètes, mais provisoires, ont été prises pour purger l'armée et les forces de sécurité des éléments les plus extrémistes, mais ceux-ci semblent avoir été réintégrés, après avoir reçu le pardon du pouvoir.

De même, des terroristes tchéchènes ont trouvé refuge aux EAU et au Qatar, un chef de réseau étant notamment assassiné par deux agents russes à Doha. Depuis, on assiste à une « résistance souple » aux pressions américaines : si des gels d'avoirs susceptibles d'appartenir à Al Qaïda ont été effectués dès 2001, la première loi antiterroriste a seulement été votée en juillet 2004... Au total, du fait du terrorisme, on peut dire que les relations sont à la fois « excellentes et perverses », avec les USA, tout comme avec le monde arabo-musulman, mais que la diplomatie émirienne navigue de main de maître entre les deux eaux.

313. La politique régionale et de voisinage

La politique régionale et de voisinage est marquée par une opposition entre convergence d'intérêts et oppositions bilatérales, que les mécanismes de conciliation ne parviennent pas toujours à masquer. En cette matière, les intérêts nationaux priment sur la fraternité arabe et islamique, qui n'est plus, au mieux, qu'un argument pour diaboliser l'autre, surtout s'il s'agit de l'Iran.

Globalement, la politique régionale du Qatar et des EAU est marquée par un mécanisme d'unification autour du CCEAG et d'une double défiance vis-à-vis des deux derniers Etats hégémoniques de la région, l'Iran, ennemi naturel du fait de sa population non arabe et chiite et l'Arabie Saoudite, voisin trop puissant pour être un partenaire vraiment inoffensif. En revanche, l'Irak, qui a été soutenu par les EAU et le Qatar pendant la première guerre du Golfe (1980-1988), n'est apparu comme une véritable menace qu'en 1990-1991 et a été par la suite victime d'une telle politique de sanctions qu'il ne semblait plus constituer de danger pour la région, même avant l'intervention menée par les Etats-Unis en 2003.

La politique régionale des deux Etats s'inscrit d'abord dans le cadre du CCEAG. Celui-ci, créé le 26 mai 1981, est la principale organisation d'unification de la zone. Ses membres en sont les EAU, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le royaume de Bahreïn, le Koweït et le Sultanat d'Oman. Ses activités portent sur une coordination de la politique de défense, matérialisée par une force militaire commune, baptisée Peninsula Shield (ou Bouclier de la péninsule), un volet sécurité, basé sur le rapprochement des systèmes juridiques - facilité par le fait qu'ils sont tous fondés sur la Charia - et sur divers accords de coopération policière et judiciaire, un volet économique et divers autres champs de coopération, plus ou moins développés, comme l'écologie, les technologies de pointe, l'enseignement ou la culture.

Le volet économique est de loin le plus important et celui qui fonctionne le mieux. Depuis 1981, il a consisté en la mise au point d'une stratégie de développement économique, industrielle et énergétique, qui a notamment accouché du projet Dolphin et d'une union douanière, initiative qui doit être suivie de la création d'un marché commun¹⁹ et qui devrait, à l'horizon 2010, conduire à une monnaie unique. Les réalisations en matière de défense et de sécurité sont moins probantes, la règle de l'unanimité conduisant souvent à une impasse. Le CCEAG assure cependant à l'ensemble de ses membres, et notamment aux EAU et au Qatar, son total appui diplomatique dans leurs démêlés avec l'Iran au sujet des disputes territoriales concernant les îles. Ce soutien ne va cependant pas jusqu'à l'emploi de la force et reste donc pour l'instant stérile, sauf à considérer qu'il offre un thème mobilisateur au discours de politique extérieure du CCEAG.

Sur le plan politique et diplomatique, le CCEAG peine également à montrer une réelle unité : comme pour la Ligue arabe, les sommets de l'organisation sont souvent boudés par l'un ou l'autre Etat ce qui retarde les avancées et enlève du poids aux résolutions prises. Enfin, les autres domaines d'action donnent surtout lieu à des travaux de normalisation et d'harmonisation, quelques déclarations de consensus et des projets mineurs, qui n'ont pas de portée significative.

¹⁹ L'idée en a été arrêtée le 8 juin 2002 par la 83^{ème} session du CCEAG de Jeddah.

En l'absence de consensus de toutes les parties du CCEAG, ce qui est souvent le cas, les EAU et le Qatar inscrivent donc leur action régionale dans le cadre de relations bilatérales. En cette matière, les deux Etats partagent de nombreux intérêts et subissent les mêmes menaces, ce qui les conduit souvent à des politiques parallèles, sinon coordonnées. En 2002, ils ont notamment signé un accord de coopération diplomatique et consulaire qui montre leur convergence de vues sur de nombreux dossiers. Cette situation est d'autant plus remarquable qu'il n'en a pas toujours été ainsi : en 1995, l'émir déchu du Qatar s'était réfugié aux EAU et l'on a cru qu'Abou Dhabi allait intervenir pour le soutenir. Une nette crise avait alors éclaté entre les deux Etats, et la méfiance ne s'est dissipée que progressivement par la suite.

Leur premier souci est la défense de leurs intérêts territoriaux. Dans les deux cas, le premier ennemi déclaré est, en cette matière, l'Iran. Pour les EAU, il s'agit de la vieille affaire des îles d'Abu Mussa (ou Abu Musa) et de la Grande et de la petite Tomb, revendiquées par Abou Dhabi depuis son indépendance et occupées par l'Iran depuis le départ des forces britanniques en 1971. Ces îles, situées à peu près à égale distance entre Dubaï et le port iranien de Bandar-e Lengeh, ne présentent pas de réel intérêt pour elles-mêmes, mais leurs eaux territoriales recèleraient d'importants gisements d'hydrocarbures. Selon la version iranienne, ce serait l'émir de Sharjah, propriétaire d'Abu Mussa, qui aurait cédé l'île pour obtenir quelque argent juste avant son adhésion à la fédération, alors que les Tomb auraient antérieurement appartenu à l'Iran. Pour les EAU, la légalité de la cession d'Abu Mussa est discutée et l'on parle d'occupation illégale par la force des îles Tomb.

En ce qui concerne le Qatar, ce sont les champs d'hydrocarbures off shore de North Field dont la propriété est discutée par l'Iran, les deux Etats ne s'étant pas mis d'accord sur la limite de leurs eaux territoriales dans le détroit qui les sépare.

En outre, jusqu'à il y a peu, un différend opposait l'émirat à celui de Bahreïn, pour la propriété des îles Hawars, attribuées au second par les Britanniques en 1939, contre la volonté de l'émir qatarien du moment. Ce différend semble avoir été résolu par arbitrage international en mars 2001, mais les relations entre les deux pays sont restées très froides et ce n'est que depuis un an que l'on parle de relancer la coopération, essentiellement autour d'un projet de pont reliant la presqu'île du Qatar à l'île de Bahreïn.

Ces contestations donnent lieu à de fréquents incidents entre les quatre marines, dont les pêcheurs de l'un ou l'autre camp font souvent les frais, étant arraisonnés et victimes d'attaques délibérées causant parfois mort d'hommes.

Soucieux de calmer le jeu, les EAU viennent de proposer début décembre 2004 à l'Iran de résoudre ce différent par des discussions bilatérales fondées sur un agenda clair, voire par l'entremise de la Cours internationale de justice (CIJ), mais les pourparlers n'avancent que très peu. En outre, même en cas de recours à la CIJ, rien ne dit que le parti perdant acceptera l'arbitrage... La difficulté pour relancer le dialogue sur ce différend ne signifie cependant pas que les relations bilatérales sont au point mort : un échange de visites de haut niveau a eu lieu en 2001-2003 et le commerce demeure très actif entre l'Iran et l'émirat de Dubaï, qui compte à lui seul parmi les premiers partenaires commerciaux de la République islamique.

Derrière l'Iran, se profile aussi le danger représenté par l'Arabie Saoudite. En effet, bien que membre du CCEAG et officiellement alliée des EAU et du Qatar, ces pays pensent qu'elle n'a jamais renoncé à étendre sa domination sur ses deux voisins qui souffrent à son égard d'un déficit évident de puissance.

En ce qui concerne les EAU, ce conflit latent a donné lieu à des escarmouches dans l'oasis de Buraimi (ou Buraymi, au sud), où les « scouts d'Oman », comme on les appelait autrefois, formés par les Britanniques, ont eu le dessus. Actuellement, le conflit se concentre sur la délimitation des frontières de la zone désertique sud, problème d'autant plus complexe que la tradition nomade ne permet pas de fonder précisément les revendications des uns et des autres et que la présence de champs de pétrole sur la zone (Shuayba notamment) empoisonne le conflit. Se pose enfin au nord pour l'Arabie Saoudite le problème de l'accès à la mer. Les Saoudiens ont, dit-on, placé une base militaire entre le Qatar et les EAU, dans la crique de Khor al-Udaïd, alors que les EAU revendiquent la souveraineté de ce territoire qui leur accorderait une continuité territoriale avec le Qatar. Un accord secret aurait eu lieu sur ce point, les EAU affirmant que l'Arabie Saoudite n'aurait que l'usufruit de cette zone, mais rien ne dit que Riyad souscrit à ce point de vue, bien au contraire.

Le Qatar entretient aussi un contentieux territorial avec l'Arabie Saoudite. Celui-ci porte sur la délimitation de la frontière terrestre de la presqu'île et a déjà donné lieu à de nombreux incidents. Officiellement, les litiges ont été réglés en 2001 mais ils restent en fait à l'ordre du jour.

Aussi le Qatar fait-il cause commune avec les EAU sur la question de la crique de Khor al-Udaïd, dont la saisie par l'Arabie Saoudite est vue comme une tentative pour isoler la presqu'île. A ceci s'ajoute un ressentiment entre clans : Al-Jazeera, dont l'indépendance est réelle mais dont le discours reflète souvent la pensée des élites qatariennes au pouvoir, a en effet à de nombreuses reprises critiqué la famille royale saoudienne, avec des termes très durs. Elle leur a en particulier reproché d'être indignes de protéger les lieux saints, ce qui est un thème très sensible pour le monde arabe en général et le Golfe en particulier. En septembre 2002, l'Arabie Saoudite a retiré son ambassadeur à Doha puis a décidé de boycotter le dernier conseil du CCEAG, qui avait lieu sous présidence qatarienne. Dans le même temps, en novembre 2003, la couverture des attentats de Riyad par la chaîne qatarienne a suscité les foudres de la presse saoudienne proche du pouvoir, celle-ci accusant Al-Jazeera d'encourager les troubles. La situation en est au même point aujourd'hui, même si le ton semble avoir quelque peu baissé de part et d'autre.

Les EAU et le Qatar sont aussi rapprochés par une égale volonté de sauvegarder la paix et une certaine harmonie dans la région. Ils s'associent notamment pour offrir leur médiation dans diverses crises locales et notamment lors de la réunification du Yémen, au milieu des années 1990, puis pour la résolution des différends irako-koweïtiens, jusqu'en 2003. Cela ne les empêche pas de se livrer à une certaine concurrence en matière de reconnaissance internationale et d'image, comme en témoigne les efforts réalisés pour accueillir des manifestations internationales ou organiser des congrès ou autres symposiums.

Ainsi, la politique étrangère des deux Etats est globalement très similaire, sans être totalement identique. Tous deux reconnaissent trois cercles dans leurs relations internationales et essaient d'en jouer avec habileté, sans éviter toutefois certaines incohérences et exercices de grand écart. Analysant le monde de la même manière et craignant les mêmes puissances, qu'elles soient ouvertement hostiles (Iran) ou officiellement alliées (Arabie Saoudite), ils partagent aussi des intérêts économiques et politiques identiques, quelles que soient les nuances de détail.

Dans leur lutte pour un équilibre dans le Golfe et leur soutien à la cause palestinienne, notamment, ils ont tout intérêt à s'allier encore plus avant. Sur un plan global, ils pourraient ouvrir à l'Europe en général et à la France en particulier une porte d'entrée dans la région, sous réserve qu'ils se libèrent plus franchement de l'influence américaine et ne choisissent pas de se donner tout entiers à leur rapprochement avec l'Asie. Par conséquent, il y a fort à parier que le voyage d'étude du CID participe de la nécessaire relance des relations bilatérales voulue de part et d'autre.

32. Politique de défense – organisation des forces armées

Les politiques de défense des EAU comme du Qatar sont à l'image du rôle que ces deux pays souhaitent jouer sur la scène internationale et à la mesure de leurs moyens financiers. On trouve ainsi une organisation à l'occidentale avec des moyens matériels souvent disproportionnés par rapport à une ressource humaine nationale limitée. Ces modèles d'armée sont toutefois en train d'évoluer vers deux concepts différents, plus adaptés à la conjoncture actuelle mais s'appuyant toujours sur les structures mises en place au sein du CCEAG. Les forces qatariennes ont fait le choix politique de la protection américaine, d'un certain nombre d'accords de défense avec divers pays européens et de la sécurité intérieure. Quant aux EAU, leur politique de défense continue à s'inscrire dans un cadre beaucoup plus autonome.

321. La politique de défense

Les politiques de défense des EAU et du Qatar présentent un certain nombre de similitudes. Elles sont déterminées par leur environnement régional, marqué par la présence des deux puissances majeures que sont l'Arabie Saoudite et l'Iran.

Ces politiques se caractérisent par une stratégie essentiellement défensive qui vise à préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale ainsi que les intérêts pétroliers et la liberté de navigation dans le golfe. Dans les deux cas, cette stratégie repose sur une série d'accords de défense passés récemment avec des pays occidentaux :

Pour le Qatar, il s'agit des USA en 1992, de la France en 1994 et du Royaume-Uni en 1996. Pour les EAU, on trouve les mêmes pays à des dates différentes: Etats-Unis en 1994, France en 1995 et Royaume-Uni en 1996. Plus récemment des pourparlers se sont engagés avec l'Italie, l'Allemagne et même les Pays-Bas.

Il faut noter que ces accords de défense sont extrêmement contraignants pour la France qui se doit d'intervenir au profit des EAU ou du Qatar en cas de conflit sans réelle réciprocité. Ces accords expliquent ainsi les relations bilatérales suivies qui se traduisent par des réunions annuelles à haut niveau ainsi que par des exercices conjoints réguliers comme récemment avec l'activité Golfe 2005.

Sur le plan régional, le CCEAG prévoit la solidarité des pays membres en cas d'attaque contre l'un d'entre eux. Cette organisation dispose d'une force de 6 500 hommes baptisée « Bouclier de la Péninsule », effectif qui devrait à terme monter à 22 000 hommes, si l'on veut bien accorder quelque crédit aux annonces officielles. Cette force repose concrètement sur un

noyau de troupes et des infrastructures basés en Arabie Saoudite. La valeur opérationnelle de cette force n'a pas encore été réellement évaluée.

En ce qui concerne plus particulièrement le Qatar, la menace qui semble la plus probable est l'Iran, notamment avec le difficile partage du gaz du champ de North Field. Les autres différends frontaliers avec les pays voisins ont été réglés depuis 2001. Pour les EAU, la préoccupation officielle majeure réside dans le contentieux né de l'occupation par l'Iran des îles Tomb et Abou Moussa.

Sur le plan intérieur, le déséquilibre démographique constitue également une menace prise en compte par les deux Etats.

On constate donc la présence d'un ennemi potentiel « historique », l'Iran, prétexte à la mise sur pied d'une force armée conventionnelle conséquente et focalisant l'attention de l'opinion publique. Cet « ennemi » sert d'ailleurs d'opposant générique dans tous les thèmes d'exercice conduits par les forces locales.

On note à présent une nouvelle orientation vers une politique de sécurité intérieure liée au déséquilibre démographique largement évoqué plus haut mais aussi à la menace terroriste islamiste qui ne peut plus être ignorée.

322. L'organisation des forces armées

Les outils militaires de ces deux pays sont théoriquement dimensionnés pour atteindre ces objectifs. Entièrement professionnalisés, ils comptent une proportion d'étrangers non négligeable. Ceux-ci sont essentiellement employés dans des tâches de soutien.

Emirats arabes unis

Les forces armées des EAU comptent environ 34 000 hommes dont 30% d'étrangers (essentiellement originaires d'Oman, du Pakistan, d'Egypte et du Maroc). Elles sont équipées à 60% de matériels français. Elles sont organisées selon les 3 armées traditionnelles additionnées des moyens spécifiques (forces spéciales, gardes émirales et gardes-frontières).

Les 3 missions essentielles sont :

- la défense du territoire national contre toute menace extérieure
- l'assistance aux forces de sécurité en cas de troubles intérieurs
- la participation le cas échéant à une OPEX dans un cadre international (CCEAG, ONU...).

L'organisation est très classique.

Armée de terre :

Les forces terrestres comptent environ 20 000 hommes équipés de matériels modernes, notamment 436 chars Leclerc et 500 BMP3. Ces chiffres illustrent parfaitement le paradoxe d'une armée qui possède plus de chars que l'armée française mais manque de personnels pour les servir. Les forces terrestres ont participé aux opérations de l'ONU au Kosovo de 99 à 2001, aux côtés des troupes françaises.

L'armée de terre est organisée en 6 brigades :

1 brigade de la Garde royale,

2 brigades blindées,
3 brigades d'infanterie mécanisée,
Ces forces sont appuyées par 1 brigade d'artillerie à 3 bataillons, équipés de canons sud-africains G6.

Les forces navales comptent 1 500 hommes dont la mission principale est d'assurer la surveillance et la défense des eaux territoriales et des plates-formes pétrolières situées dans la zone économique exclusive. Elles sont équipées de 2 frégates (Kortenaer ex-hollandaise) et de 14 patrouilleurs et corvettes lance-missiles. Les principales bases navales sont réparties dans plusieurs émirats (Abou Dhabi, Dubaï, Djebel Ali, Fujairah).

Les projets majeurs dans le domaine naval concernent la création de la base navale de Fujairah et la commande en 2004 de 4 corvettes « Baïnunah » construites en partenariat avec le chantier français CMN (Constructions mécaniques de Normandie). La première sera construite à Cherbourg, les autres aux chantiers ADSB de Abou Dhabi. Il est enfin à noter que cette marine ne dispose pas de sous-marins ou d'avions de PATMAR.

L'armée de l'air est forte de 6 500 hommes (dont 2 500 dans les unités de défense aérienne) elle compte 60 mirages 2000 (rétrofités-9 à court terme) et 2000-9, 32 Hawk (entraînement) et 80 F16 block 60 récemment commandés (première livraison en mai 2005). Ces avions de chasse sont appuyés par des avions de transport (Transall, Casa ainsi que 4 IL76 en location via la société GATS pour le transport stratégique), des hélicoptères (français et américains) d'attaque (Apache, Gazelle) et de manœuvre (Super Puma, Cougar) et divers systèmes de défense sol-air (Crotale, Ravier, Hawk...).

La base principale de l'armée de l'air est le site d'Al Dhafra, à proximité d'Abou Dhabi, où se concentrent une base aérienne et différents outils de formation (simulateurs...) et de commandement. La seconde base se trouve à Minab, dans l'émirat de Dubaï. Une étude est actuellement en cours pour implanter une nouvelle base destinée à accueillir les F16 block 60 dans la région désertique de Medina Zayed.

On notera également un souci de diversification des approvisionnements en matière militaire avec l'arrivée des Allemands sur le marché émirien ainsi que les achats en cours du système anti-aérien russe Pantsyr.

Chaque Garde émirale, du volume d'une compagnie renforcée, assure la protection des 6 émirats (à l'exception de l'émirat d'Abou Dhabi dont la garde est équipée de chars Leclerc)...

Les forces spéciales récemment restructurées et regroupées en un Commandement des opérations spéciales, sont composées d'un bataillon pour les opérations spéciales (comportant une unité de nageurs de combat) et de diverses autres unités spécialisées (appui feu, aéronaval).

Les gardes-frontières (1 bataillon) et les gardes côtes (1 000 hommes) ont été récemment rattachés à l'armée.

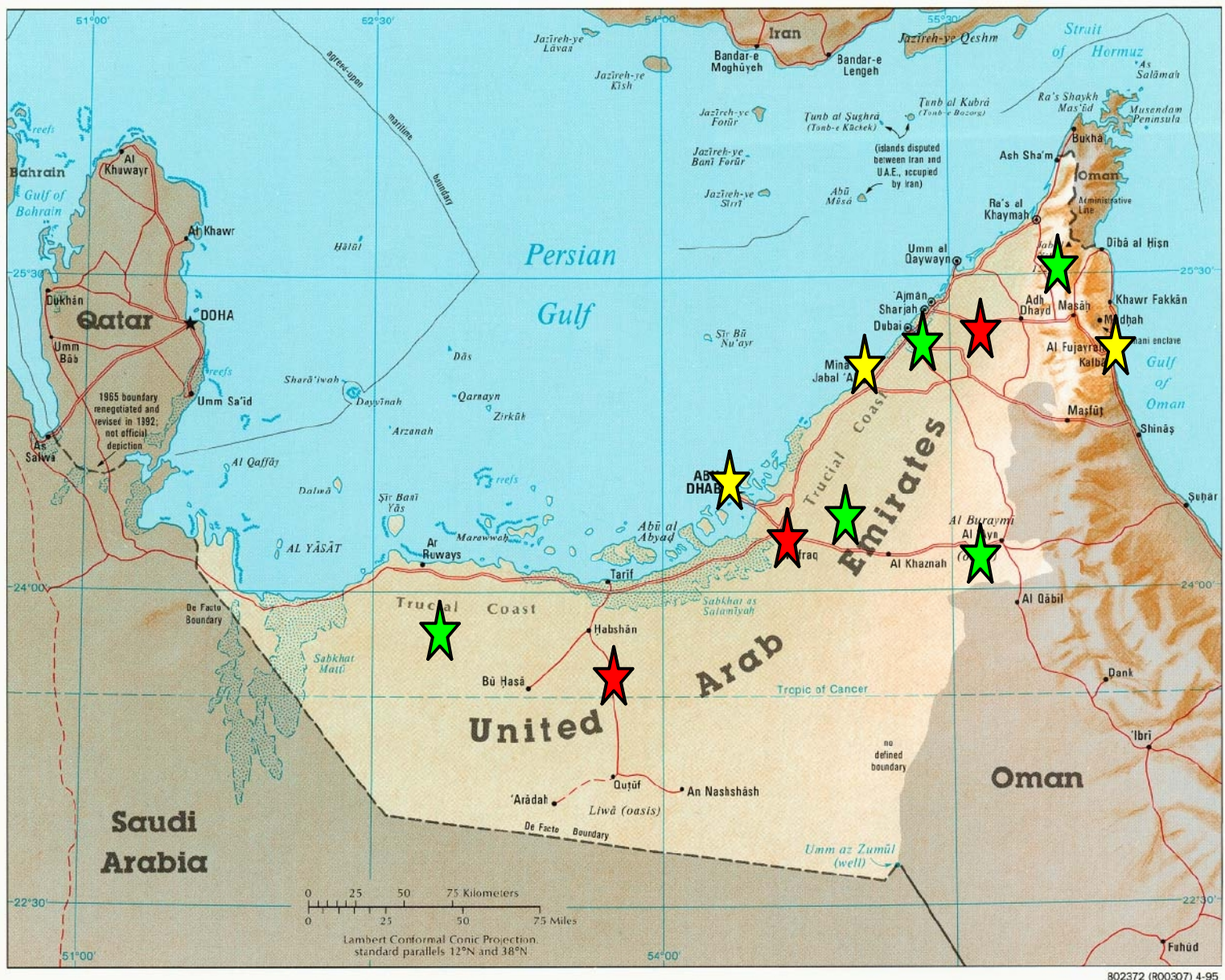
Il faut noter également que les forces propres à Dubaï n'ont rejoint les forces armées de la fédération qu'en 1998.

En plus des installations terrestres, les principales infrastructures militaires comprennent 3 bases aériennes et 3 bases navales.

Depuis plusieurs années on a pu noter un certain rapprochement avec les Etats-Unis au détriment des pays traditionnellement proches, notamment la France. Un détachement de ravitailleurs KC135 est déployé à Al Dhafra depuis 1990, pour soutenir les opérations de Centcom dans la région.

Malgré cela, les EAU semblent s'orienter vers une plus grande autonomie stratégique. Les grands contrats d'armement conventionnels diminuent sensiblement au profit de contrats de formation, de maintenance et d'investissement dans les moyens de commandement et de communication et la sécurité intérieure.

Les principales bases apparaissent sur la carte suivante :



-  Base aérienne.
-  Forces terrestres.
-  Base navale.

Qatar

Le Qatar quant à lui dispose d'environ 12 500 hommes dont 75% sont étrangers. Cette armée est équipée à 80% de matériel français. L'organisation et les missions des forces armées sont quasi-identiques à celle des EAU, mais les forces sont d'un volume plus modeste, adapté aux capacités de cet Etat et surtout à la stratégie de ce pays qui est de s'en remettre à d'autres pour sa sécurité extérieure.

L'armée de terre est forte de 6 000 hommes équipés de 34 AMX 30B et d'une douzaine d'AMX 10 RC et AMX 10 P complétés par 186 VAB et 32 AMX 13 VTT. Elle dispose également d'une artillerie de 155 AMF3 et G5 ainsi que de 24 VAB Hot. Elle s'articule de la manière suivante :

- 1 bataillon de la Garde,
- 2 bataillons de chars,
- 2 bataillons d'infanterie mécanisée,
- 1 régiment d'artillerie de campagne,
- 1 compagnie de mortiers,
- 2 compagnies antichars,
- 1 bataillon de reconnaissance.

Les forces aériennes comptent 1 500 hommes (dont 50% d'étrangers) et reposent essentiellement sur 12 mirage 2000-5, 6 Alphajet et une vingtaine d'hélicoptères. La défense aérienne est articulée autour du système Roland.

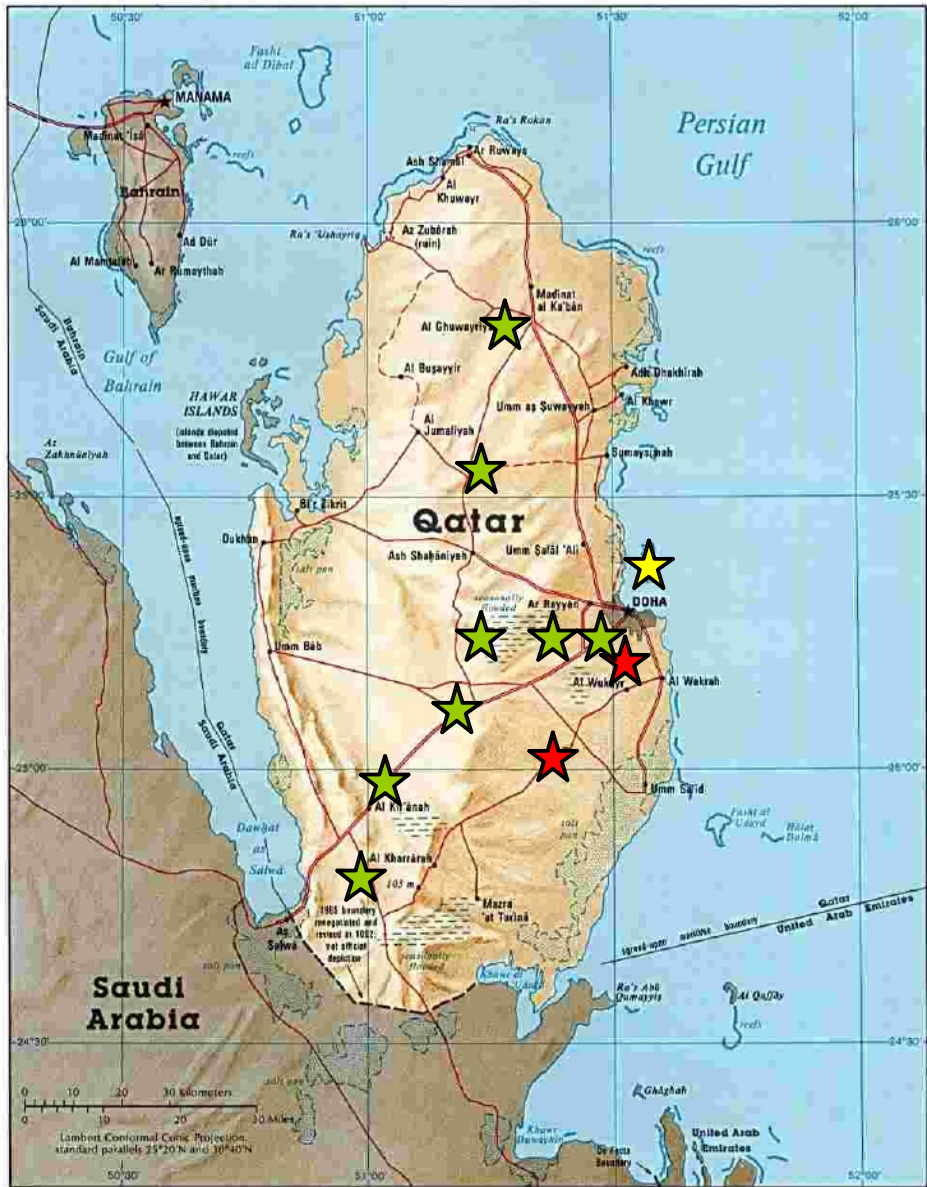
La marine forte de 1 200 hommes compte 4 corvettes légères lance-missiles et une dizaine de patrouilleurs. Il est à noter l'existence d'un commando marine. La défense côtière compte 4 batteries mobiles de MM40.

Ces forces sont complétées par 800 gardes-frontières et une unité de reconnaissance NBC d'environ 170 hommes.

Les forces armées qatariennes sont aujourd'hui en pleine mutation. Il semble désormais acquis que le Qatar a fait le choix des Etats-Unis pour garantir sa sécurité extérieure. La présence significative de troupes américaines sur le territoire comme les facilités accordées aux bâtiments de la V^{ème} flotte en sont la démonstration.

Le volume des forces armées nationales est également en diminution : de nombreuses tâches ancillaires ont été externalisées et la création d'une force de gendarmerie est en projet avec le concours de la France. A l'évidence, la sécurité intérieure est devenue la priorité des autorités qatariennes.

La carte suivante présente les principales bases militaires.

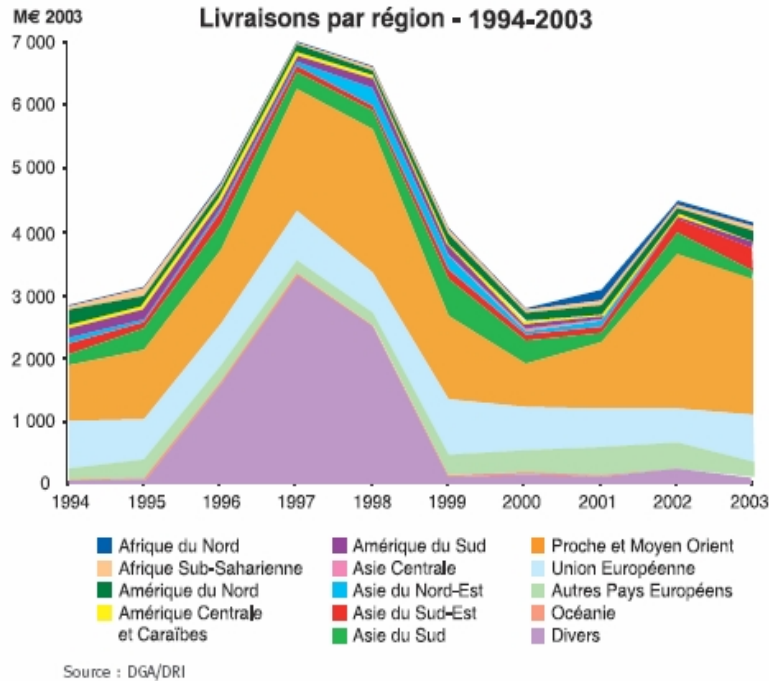


801898 (E00442) 12-95

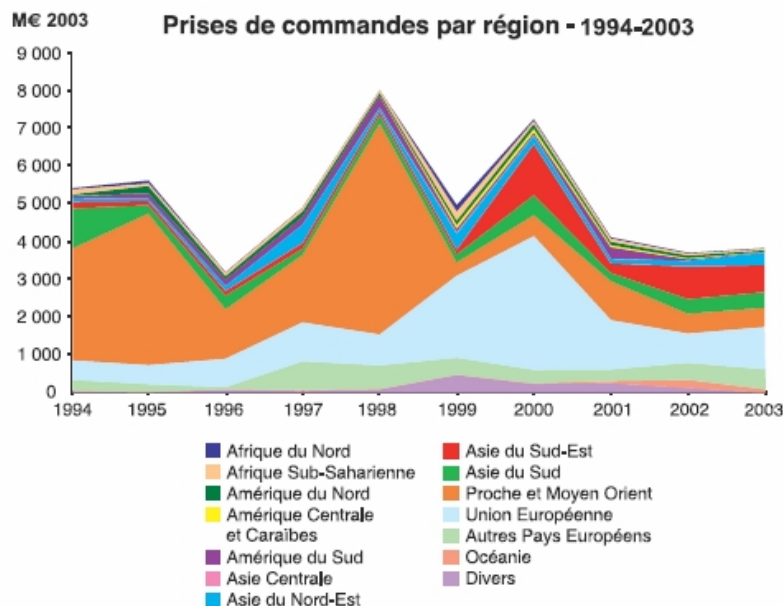
- ★ Base maritime.
- ★ Forces terrestres.
- ★ Bases aériennes.

323. Exportations françaises

Les exportations d'armement français dans ces pays restent importantes en 2002 et 2003 comme le montre le graphique suivant, valable pour le Moyen-Orient en général :



Cet afflux de matériels correspond en fait à des commandes passées dans les années antérieures et ne doit pas masquer une baisse évidente des commandes d'armement dans la zone.



Les fiches pays suivantes précisent la répartition des exportations françaises aux EAU et au Qatar :

ÉMIRATS ARABES UNIS		PROCHE ET MOYEN-ORIENT										2002-2003																								
1-MESURES RESTRICTIVES ET EMBARGOS	Sans objet																																			
2-RÉCUPÉRATIF DES PRISES DE COMMANDES 94-03 (M €uro)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL																									
	76,4	52,5	296,0	75,2	5 419,7	207,8	299,7	125,3	152,8	156,9	6 862,3																									
3-ET DES LIVRAISONS	279,0	416,8	445,2	595,1	692,9	593,3	185,7	674,7	821,7	1 638,6	6 343,0																									
4-PRISES DE COMMANDES	2002						2003																													
Total 2002 : 152 800 464 €	Année utilisatrice	Catégorie			Euro		Année utilisatrice	Catégorie			Euro																									
Total 2003 : 156 938 003 €	TERRE	6, 11, 15			55 111 023		TERRE	1, 3, 4, 6, 7, 11, 15			14 222 974																									
	AIR	3, 4, 5, 10, 11, 13			32 077 613		AIR	4, 5, 10, 11			11 047 062																									
	MER	4			65 611 828		MER	4, 5, 9, 15			131 667 967																									
5-LIVRAISONS	TERRE	3, 4, 5, 6, 10, 11, 15			696 321 944		TERRE	1, 3, 4, 6, 7, 14, 15			141 494 626																									
Total 2002 : 821 672 852 €	AIR	4, 10, 11, 13, 14			182 433 639		AIR	3, 4, 10, 11, 14			1 456 081 978																									
Total 2003 : 1 638 604 186 €	MER	4, 5, 9			2 917 289		MER	4, 11, 15			41 027 582																									
6-CESSIONS DE MATÉRIEL	Cessions gratuites		Cessions onéreuses		Euro		Cessions gratuites		Cessions onéreuses		Euro																									
	Sans objet		Catégories		A10, M10, A10		317 572		Sans objet		T6, M10, A10		15 114																							
7-AP et AEMG	Demandes d'agèments préalable niveau vente acceptées				Autorisations d'exportations de matériels de guerre délivrés				Demandes d'agèments préalable niveau vente acceptées				Autorisations d'exportations de matériels de guerre délivrés																							
	209				296				203				333																							
8-LES ALPC	Année utilisatrice												Catégorie												Quantité											
Prises de commandes	Sans objet												A3												2 lots divers											
Livraisons	Sans objet												B2												500 commandes assurées/contrats											
Cessions gratuites	Sans objet												A3												2 lots divers											
Cessions onéreuses	Sans objet												B2												500 commandes assurées/contrats											

QATAR		PROCHE ET MOYEN-ORIENT										2002-2003												
1-MESURES RESTRICTIVES ET EMBARGOS	Sans objet																							
2-RÉCUPÉRATIF DES PRISES DE COMMANDES 94-03 (M €uro)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL													
	1 327,1	18,9	8,0	17,7	93,5	11,6	24,3	46,8	19,0	64,9	1 631,8													
3-ET DES LIVRAISONS	90,0	138,0	95,6	610,8	578,4	61,3	34,1	19,0	36,3	25,2	1 688,9													
4-PRISES DE COMMANDES	2002						2003																	
Total 2002 : 19 040 171 €	Année utilisatrice	Catégorie			Euro		Année utilisatrice	Catégorie			Euro													
Total 2003 : 64 900 818 €	TERRE	2, 4, 6, 14			6 529 210		TERRE	2, 4, 6, 11, 15			50 002 754													
	AIR	4, 5, 10, 11, 21			12 376 139		AIR	4, 5, 10, 11			7 969 664													
	MER	4, 21			134 822		MER	9, 10, 11			6 928 400													
5-LIVRAISONS	TERRE	2, 4, 6, 11, 15			19 657 999		TERRE	2, 4, 6, 11, 15			12 436 994													
Total 2002 : 36 330 879 €	AIR	4, 5, 10, 11, 21			14 086 307		AIR	5, 10, 11			12 568 462													
Total 2003 : 25 201 797 €	MER	4, 9			2 586 573		MER	4, 5, 9, 11			196 341													
6-CESSIONS DE MATÉRIEL	Cessions gratuites		Cessions onéreuses		Euro		Cessions gratuites		Cessions onéreuses		Euro													
	Sans objet		T6		66 841		Sans objet		T6, T7		689 737													
7-AP et AEMG	Demandes d'agèments préalable niveau vente acceptées				Autorisations d'exportations de matériels de guerre délivrés				Demandes d'agèments préalable niveau vente acceptées				Autorisations d'exportations de matériels de guerre délivrés											
	61				112				63				86											
8-LES ALPC	Prises de commandes												Sans objet											
	Livraisons												Sans objet											
	Cessions gratuites												Sans objet											
	Cessions onéreuses												Sans objet											

Ces chiffres en léger recul reflètent sans conteste les orientations en matière de défense prise par les EAU et le Qatar depuis plusieurs années : diversification des fournisseurs et diminution des armements conventionnels au profit de systèmes plus sophistiqués (notamment SIC), qui sont les deux grandes tendances actuelles.

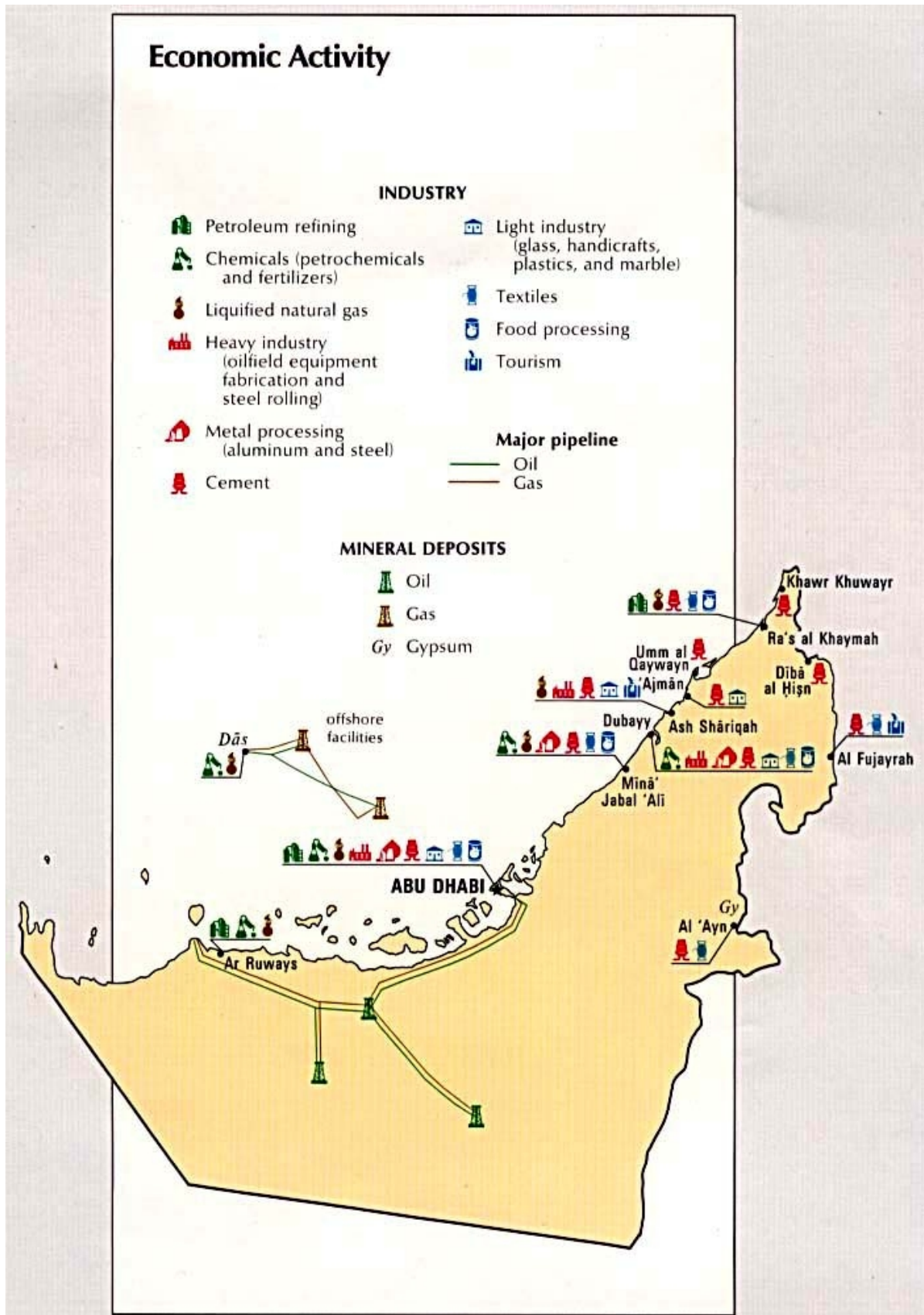
On observe donc une politique de défense qui semble s'orienter davantage vers des missions de sécurité intérieure et de défense des intérêts vitaux dans le cadre du CCEAG et par l'intermédiaire d'accords de défense. L'euphorie des premières années d'opulence en matière de contrats d'armement est en train de disparaître au profit de choix plus adaptés de pays qui semblent avoir pris conscience de leurs capacités et de leurs intérêts à moyen et long termes. Une force mieux dimensionnée, moderne et crédible est maintenue pour faire face à d'éventuelles tentatives d'intimidation dans des crises limitées.

CONCLUSION GENERALE

Partis de très peu dans les années 70, les EAU et le Qatar sont devenus, grâce au pétrole et au réinvestissement intelligent de ses bénéfices, des Etats prospères et stables. Conscients de la condamnation à long terme des économies de rente, ils réalisent actuellement un effort de diversification remarquable. Celui-ci, privilégiant le tourisme, l'industrie, le commerce et les hautes technologies, semble largement porter ses fruits, même si sa pérennité n'est pas assurée. Dans le même temps, les deux Etats ont normalisé une grande partie de leurs différends frontaliers et, décidés à compter au sein de la communauté internationale, ils développent actuellement des relations multiples tant au niveau régional que mondial. Toutefois, ce dynamisme économique et diplomatique ne s'accompagne toujours pas d'une modernisation équivalente de la société, notamment aux EAU : le pouvoir reste concentré dans les mains des familles régnantes et de quelques clans, les mentalités sont loin d'évoluer au rythme du progrès et les activités industrielles et commerciales sont de plus en plus déséquilibrées entre une main d'oeuvre immigrée sous-payée et des élites locales qui tiennent tous les leviers économiques et financiers. Il ne fait que peu de doutes qu'au XXI^{ème} siècle, le principal défi de ces deux Etats sera, bien plus que le développement en lui-même, la modernisation des institutions et de la société et l'intégration en son sein de tout ou partie de ces étrangers qui assurent actuellement la prospérité. Gageons que la France, forte de sa tradition étatique multiséculaire et de son expérience particulière de l'intégration, sera particulièrement à même d'apporter beaucoup à ses deux partenaires, avec lesquels elle entretient les meilleures relations.

Annexe I

Activité économique



Annexe II

Les EAU et le Qatar en chiffres

(Données 2005)

INDICATEUR ECONOMIQUE	EAU	QATAR
Monnaie	Dirham (0,21 €)	Ryal (0,21 €)
PIB (milliards de dollars)	85,8	25
PIB par habitant (US\$)	23.200	33.000
Taux de croissance annuel (% PIB)	5,2	6,7
Inflation %	2,9	2,3
Réserves de pétrole (milliards de barils)	97,8	18
Production de pétrole	2 566 millions b/jour	864 200 b/jour
Réserves de gaz (trillions m ³)	5,89	17,93
Production de gaz (milliards m ³)	44,94	32,4
Exportations (milliards de dollars)	50,2	
Importations (milliards de dollars)	39,7	
Principaux partenaires commerciaux	Japon, Etats-Unis, Royaume-Uni, Inde, Corée du Sud, Singapour	Etats-Unis, Royaume-Uni, EAU, Allemagne, France, Arabie Saoudite
Partenariats pour l'exportation	Japon, Corée du Sud, Iran	Japon, Corée du Sud, Singapour, Etats-Unis
Partenariats pour l'importation	Japon, Chine, Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Inde, France, Corée du Sud	France, Japon, Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, EAU, Corée du Sud
Industries	Pétrole, gaz, pêche, bateaux, perles	Gaz, Pétrole, fertilisants, acier, ciment
Production d'électricité (milliards kWh)	37,74	9,264
Téléphonie	Systèmes modernes à Abou Dhabi et Dubaï	Systèmes modernes à Doha
Principaux ports	Ajman, Al Fujairah, Das Island, Khawr Fakkan, Mina' Jabal' Ali, Mina' Khalid, Umm al Qaywayn	Doha, Halul Island, Umm Sa'id
Aéroports	21	4

Annexe III

Les réserves de pétrole dans le monde

Tableau 13 : Réserves mondiales prouvées de pétrole brut et de gaz par région

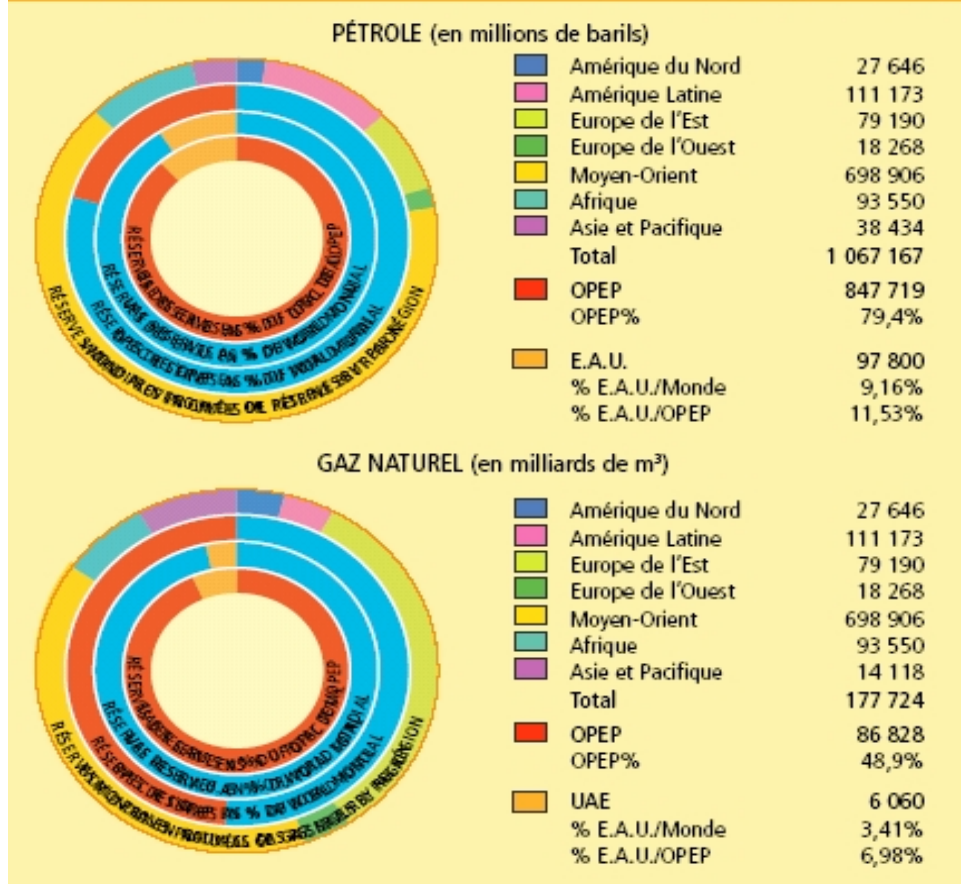


Tableau 14 : Exportations de pétrole brut des E.A.U. par destination : 1998-2002

(en milliers de b/j)	1998	1999	2000	2001	2002
Amérique du Nord.....	2,5	----	1,3	19,6	10
États-Unis.....	2,5	----	1,3	19,6	10
Amérique Latine.....	7,5	----	----	----	----
Europe de l'Ouest.....	1,3	1	1,3	6,1	3
France.....	11,2	----	0,1	5,1	----
Pays-Bas.....	----	----	1,2	----	----
Royaume-Uni.....	1,3	----	----	----	----
Moyen-Orient.....	----	4	----	----	----
Afrique.....	57	39	34,3	37	26
Asie et Pacifique.....	1 959	1 875	1 778	1 724	1 575
Japon.....	1 205	1 085	1 065,8	1 066,8	1 182,8
Total mondial.....	2 039	1 919	1 814,9	1 786,7	1 614

Annexe IV

Les principales zones franches des EAU

<p>La Zone franche de Djebel Ali (JAFZ)</p>	<p>La JAFZ regroupe plus de 2 300 sociétés de quelques 100 pays différents : 28% de ces sociétés sont originaires de la région Asie-Pacifique ; 35% du CCEAG et du Moyen-Orient ; 27% d'Europe et le reste du continent américain et d'ailleurs. Des sociétés aux marques de renommée mondiale, telles Acer, Black & Decker, Compaq, Daewoo, GAP, Honda, Johnson & Johnson, Nestlé, Nissan, Nivea, Philips, Samsung, Sony, Bridgestone, Bayer, Hewlett-Packard, Xerox, Nokia, Daimler Chrysler et Toshiba, entre autres, sont présentes dans la JAFZ.</p> <p>Créée autour du plus vaste port artificiel au monde, littéralement creusé dans les sables du désert côtier, elle est devenue un grand centre industriel d'entreposage et de distribution, donnant accès à un marché de consommation de première importance. C'est la première zone franche au monde à avoir obtenu la certification ISO 9002.</p>
<p>La Zone franche de l'aéroport de Dubaï (DAFZ)</p>	<p>La DAFZ est située dans les limites de l'aéroport international de Dubaï. Le but de cette zone franche était de fournir aux investisseurs étrangers l'infrastructure et les services nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs activités à Dubaï.</p> <p>Les sociétés installées dans la zone franche jouissent de la possibilité de contrôler 100 % de leur capital, ainsi que d'exonérations fiscales, entre autres avantages.</p> <p>Parmi les entreprises installées dans la DAFZ figurent des sociétés de renom international, telles Boeing, Chanel, Estee Lauder, Fedex, Logistics, Johnson & Johnson, Matsushita Avionics, Porsche, Ricoh, Samsonite et Tag Heuer.</p>
<p>La Zone franche Technologie et Médias de Dubaï (DTMFZ)</p>	<p>La DTMFZ s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'émirat en vue de devenir un centre régional de la technologie, de l'e-commerce et des médias. La DTMFZ regroupe actuellement trois sections principales : l'Internet City de Dubaï (DIC), la Media City de Dubaï (DMC) et le Village de la connaissance de Dubaï (KV).</p>
<p>L'Internet City de Dubaï</p>	<p>Conçue pour apporter un soutien au développement des activités commerciales dans le domaine de la technologie de l'information et des communications (TIC), la DIC est le plus grand complexe informatique du Moyen-Orient à être construit au sein d'une zone franche.</p> <p>Elle dispose du plus important système commercial de téléphonie sous protocole Internet au monde. L'Internet City constitue une base stratégique pour les sociétés qui ciblent les marchés émergents d'une vaste région qui s'étend du Moyen-Orient au sous-continent indien, et de l'Afrique aux pays de la CEI. Elle représente 1,6 milliards de personnes</p>

	avec un PIB conjugué de 1 100 milliards de dollars.
La Media City de Dubaï (DMC)	La DMC offre aux médias une infrastructure ultramoderne qui met à leur disposition ce qui se fait de mieux en matière d'options de communication et d'équipements requis par les professionnels du secteur. La DMC est rapidement en train de s'imposer comme pivot mondial pour les médias et fournit un environnement de soutien permettant aux entreprises du secteur d'opérer à partir de Dubaï.
La Zone de l'automobile de Dubaï (DUCAMZ)	Située à Ras al-Khor dans l'émirat de Dubaï, la DUCAMZ a été créée pour la réexportation de voitures d'occasion vers les régions d'Asie et d'Afrique, où la demande continue de croître. La zone comprend une aire sous douane d'un million de mètres carrés avec des facilités d'accès à tous les aéroports et ports de la région.
La Zone franche du Parc de l'or et du diamant	Elle est associée à la Zone franche de Djebel Ali et renferme environ 120 ateliers de fabrication de produits contenant de l'or et des diamants, ainsi que 30 points de vente. Le contrôle par la municipalité de Dubaï du poinçonnage de tout l'or fabriqué et vendu au Parc de l'or et du diamant est une caractéristique spécifique de cette zone.
La Cité maritime de Dubaï	La Cité maritime de Dubaï sera située sur une péninsule artificielle d'une surface de plus de 232 hectares et reliée au continent par une chaussée. Des aménagements seront fournis pour tout un éventail de services et d'industries maritimes.

Annexe V

Les 7 émirats des EAU

1 – L'Emirat d'Abou Dhabi.

Il occupe plus de 86% (67 340 km²) de la superficie continentale des EAU. La capitale, Abou Dhabi, se situe sur une île reliée au continent par les ponts Maqta et Massafath.

Il possède plus de 90% des réserves pétrolières des EAU et produit plus de 85% de son pétrole. La ville d'Abou Dhabi est le siège de grandes sociétés pétrolières et d'un important centre d'affaires, industriel et commercial.

La ville de Zayed, capitale de la région ouest, jouxte les principaux champs pétroliers côtiers et la plus grande raffinerie du pays, Ruwais.

A proximité des îles Das, Mubarraz et Zirku sont situés de grands champs pétroliers offshore.

2 – L'émirat de Dubaï

Il occupe 5% de la superficie des EAU et produit 25,1% de la richesse de la fédération, après Abou Dhabi (60,2%).

Dubaï importe la majeure partie de ses produits finis d'Asie. Le Japon était le premier pays fournisseur de l'Emirat en 1999 avec 2 088 millions de \$, rang occupé aujourd'hui par la Chine avec 2 640 millions de \$ d'importations en 2001.

Les échanges entre l'Emirat de Dubaï et la France restent importants (8^{ème} rang mondial et 4^{ème} européen des fournisseurs de l'Emirat en 2001), derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie.

La plage de Jumeirah, à 20 minutes de Dubaï, constitue un important site touristique comprenant des hôtels de luxe et de belles plages.

La ville de Djebel Ali possède un gigantesque port artificiel et la plus grande zone commerciale franche d'Arabie.

Margham, sur la côte, possède un gisement de gaz naturel et de condensât important.

Les quatre champs pétroliers offshore sont Fateh, Fateh sud-Ouest, Rashid et Falah.

3 – L'émirat de Sharjah

Sharjah est le seul émirat à disposer de terres sur les deux côtes, il englobe d'importantes oasis. La plus célèbre est la zone agricole de Dhaid, dans l'arrière-pays.

Mubarak est un grand champ pétrolier à proximité de l'île d'Abu Musa, dans le golfe arabo-persique.

Saja'a est un important gisement côtier de gaz naturel et de condensât.

4 – L'Emirat de Ajman

Cet émirat est le plus petit des 7, ne représentant que 0,3% de la superficie continentale des EAU.

Ajman est un port naturel qui a été aménagé pour la pêche et la construction de boutres, toujours active de nos jours.

5 – L'Emirat d'Umm Al-Qaiwan

La zone franche qui y est implantée et l'industrie de la cimenterie ont favorisé le développement économique de cet émirat qui pratique encore des activités traditionnelles telles que la pêche et la culture de dattes.

6 – L'Emirat de Ras Al Khaimah

Pendant des siècles, cet émirat a vécu de la navigation maritime, de la pêche et de l'agriculture, activités qui ont été modernisées par la suite. Cette région agricole située dans un arrière-pays fertile fournit des fruits et des légumes aux autres émirats.

7 – L'Emirat de Fujairah

Fujairah est le seul émirat situé entièrement en bordure du golfe d'Oman. Sa situation stratégique, à la sortie du détroit d'Ormuz, porte ouverte sur les grandes voies maritimes internationales, a contribué à en faire l'un des plus grands ports pétroliers au monde.

Table des matières

INTRODUCTION	3
1° PARTIE : DES PAYS JEUNES	4
11. Situation géographique	4
111. Géographie physique	4
1111. Les Emirats arabes unis	4
1112. Le Qatar	9
112. Géographie humaine	10
1121. Sociétés tribales ancestrales	10
1122. Démographie : la problématique des sources	14
1123. Le problème des immigrés : des sociétés menacées ?	15
12. L'histoire des Etats	16
2° PARTIE : ENTRE TRADITION ET MODERNITE	19
21. Institutions et justice	19
211. Rappel historique	19
212. Organisation des pouvoirs	20
2121. Pouvoir exécutif et législatif, débat politique et élections	20
2122. Rapports du pouvoir central aux pouvoirs régionaux et traditionnels	23
2123. Droits des citoyens	24
2124. Pouvoir judiciaire	24
22. Tradition et volonté d'ouverture	26
221. La place des femmes	26
222. L'organisation de l'enseignement	27
223. Islam et islamisme	28
2231. EAU et Qatar, terres d'islam	28
2232. Al-Jazeera, « assurance vie de l'émir », symbole de l'ambiguïté de la position du gouvernement qatarien	30

23. Une économie moderne ancrée dans la mondialisation	32
231. Une économie essentiellement basée sur la gestion des ressources énergétiques	32
2311. Le pétrole	32
2312. Le gaz	34
232. Une volonté de diversification, mais également un sentiment de « fuite en avant »	34
2321. Maîtriser l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des énergies	35
2322. Les zones franches	35
2323. Le marché boursier	36
2324. Des infrastructures économiques modernes	36
2325. Le groupe de compensation des Emirats arabes unis (UAE offsets group UOG)	37
2326. Les infrastructures touristiques : un gigantisme symbole de « fuite en avant » ?	38
3° PARTIE : UN CARREFOUR GEOPOLITIQUE FONDAMENTAL	40
31. Politique étrangère et relations internationales	40
311. La politique extérieure générale des EAU et du Qatar	40
312. La politique arabe et musulmane	44
313. La politique régionale et de voisinage	47
32. Politique de défense – organisation des forces armées	50
321. La politique de défense	50
322. L'organisation des forces armées	51
323. Exportations françaises	56
CONCLUSION	58
Annexe I Activité économique	59
Annexe II Les EAU et le Qatar en chiffres	60
Annexe III Les réserves de pétrole dans le monde	61
Annexe IV Les principales zones franches des EAU	62
Annexe V Les 7 émirats des EAU	64

